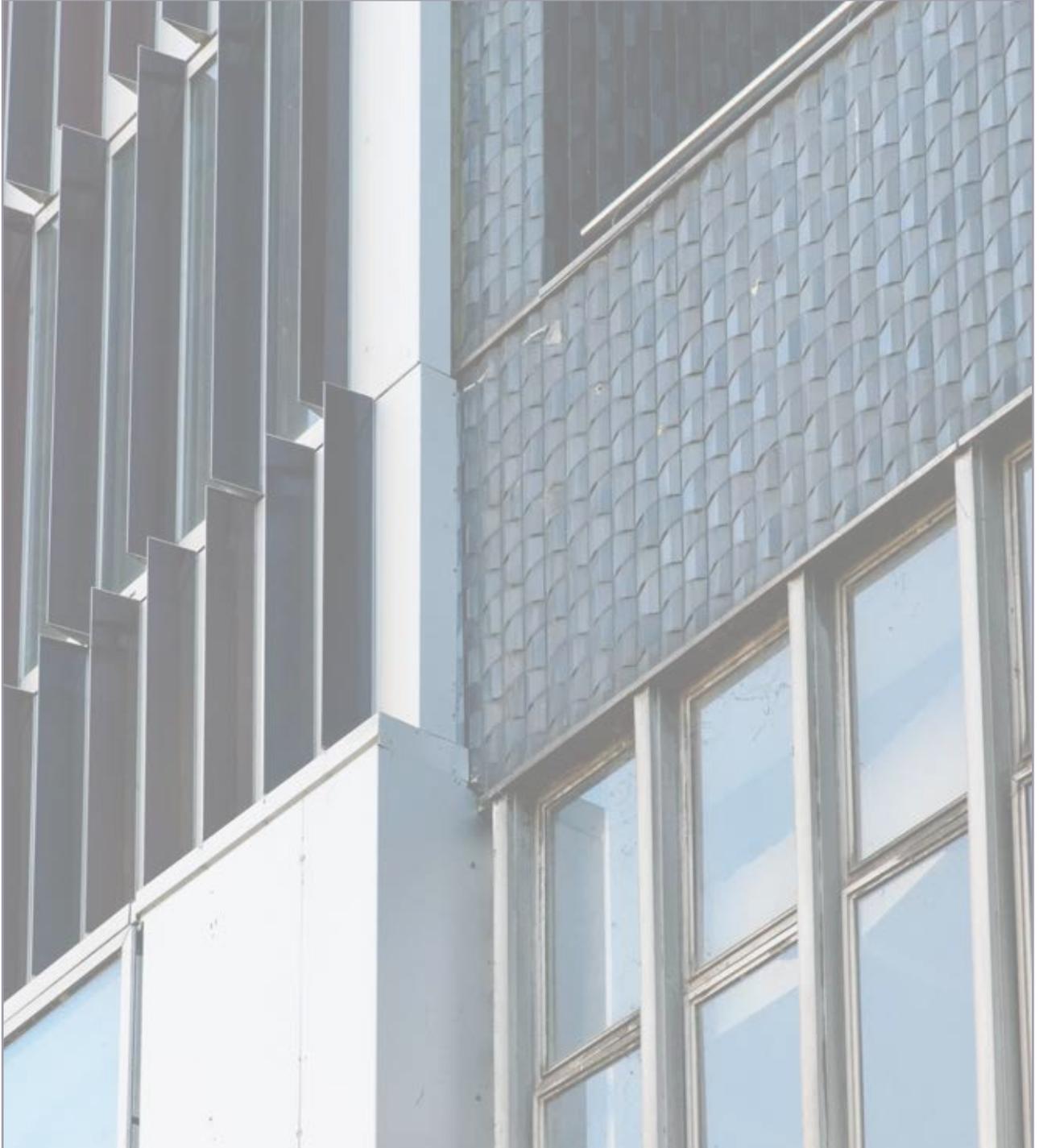


COMPTE-RENDU DE SÉANCE



**COMMISSION
DU VIEUX PARIS**

Séance plénière du 21/12/2023



Séance plénière du 21/12/2023

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 21 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées le 10 janvier 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Ann-Josée Arlot, M. Thierry Balereau, M^{me} Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Bernadette Blanchon, M. Xavier Brunquell, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Corinne Faugeron, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler, M. Émile Meunier, M. Philippe Simon.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Mme Soline Nivet.

Couverture : détail du parement en céramique et des menuiseries en façade, 39 boulevard de Vaugirard (15^e arr.)
Ci-contre : vue actuelle de l'escalier principal en tour ronde (inscrit MH), 7 avenue de la République (11^e arr.).

COMMUNICATION

Présentation de l'avancement du projet de PLU et des nouvelles PVP 5

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

4 rue Damesme et 16 bis rue Ernest et Henri Rousselle (13^e arr.) 6

PERMIS

12-56 rue Claude Bernard (05^e arr.) 11

31 rue d'Ulm (05^e arr.) 21

7 avenue de la République (11^e arr.) 31

39 boulevard de Vaugirard (15^e arr.) 42

2 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon (15^e arr.) 48

SUIVIS DE RÉOLUTIONS

68 rue de la Chaussée d'Antin (09^e arr.) 55

AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP

147-149 rue Saint-Maur (11^e arr.) 61

Présentation de l'avancement du projet de PLU et des nouvelles PVP

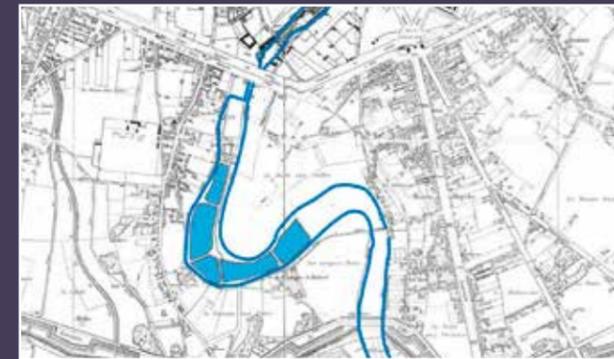
À la demande de plusieurs membres de la Commission, un point d'information est effectué par Charles-Antoine Depardon et Véronique Monsenego sur le traitement des demandes de protections (PVP) dans le cadre du futur PLU.



Géolocalisation du 4 rue Damesme, plan d'état-major, 1825.



Vue aérienne, 1920 (© I.G.N.).



Détail du plan Lefèvre et Verniquet avec le tracé de la Bièvre, 2001 (© Apur).



Vue de la rue Ernest Roussele (future rue Ernest et Henri Roussele), 1925 (© BHdV / Roger-Viollet).

4 rue Damesme et 16 bis rue Ernest et Henri Roussele (13^e arr.)

FAISABILITÉ

Étude pour la construction de logements sociaux sur une parcelle de la Ville

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La société d'économie mixte PariSeine a contacté le DHAAP pour un projet de construction neuve, qui fait actuellement l'objet d'une consultation de maîtrise d'œuvre auprès de trois agences d'architecture. L'étude de faisabilité transmise au DHAAP a été soumise aux candidats, qui seront auditionnés par un jury en janvier 2024. Le projet porte sur une parcelle irrégulière s'ouvrant au 4 rue Damesme, mais également au 16 bis rue Ernest et Henri Roussele, par une venelle clôturée par une grille. Elle est actuellement occupée par de petits bâtiments dévolus à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, mais aussi à la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Le pavillon édifié à l'alignement du côté de la rue



Extrait du P.L.U.

Damesme n'est pas dénué d'intérêt architectural. Il est tout à fait caractéristique des bâtiments utilitaires, édifiés par la Ville de Paris au tournant des XIX^e et XX^e siècles, pour abriter ses services techniques de la Voirie, de l'Eau ou des Promenades. Le sujet avait été mis à l'honneur par Henri Bresler dans une publication consacrée en 2005 à l'usine des eaux d'Auteuil, qui soulignait la continuité entre les projets conçus par une administration haussmannienne naissante et celle de ses héritiers sous la III^e République. Le soubassement en meulière, les linteaux métalliques, les élévations en brique avec de légers jeux de calepinage, qui citent l'architecture classique en reconduisant des chaînes d'angle, le petit fronton zénithal en béton qui achève l'élévation sur rue et signale un équipement public, sont autant de détails caractéristiques. Le pavillon sur rue peut être daté des années 1900-1920. En cœur de parcelle, un second corps lui est contemporain et présente les mêmes élévations. Il souffre cependant d'importants désordres structurels. Les autres bâtiments ont été élevés plus tardivement et ne présentent pas la même qualité de dessin. Le béton est enduit et peint en blanc. Le tout est élevé à rez-de-chaussée et ménage une cour pavée relativement exigüe, saturée par les besoins des activités et partiellement goudronnée.

L'intérêt de cette parcelle tient essentiellement à son

échelle et son contexte. Alors que la rue de Tolbiac, ouverte par un décret de 1875 sur cette seconde section, est bordée d'immeubles de rapport édifiés dans les années 1910, à l'arrière, en lisière des petites rues du Moulin des Prés, des Peupliers, Henri Pape, du Docteur Leray, Dieu-lafoy, du Docteur Lucas-Champonnière et de l'Interne Loeb, s'élèvent de petites maisons constituant au PLU un vaste secteur de « maisons et villas ». Toutes ont une histoire particulière, mais elles procèdent pour la plupart de lotissements hygiénistes à « bon marché ». La plus significative est celle qui forme un triangle compris entre les rues des Peupliers, du Moulin des Prés et Henri Pape : elle a été conçue par l'architecte et théoricien hygiéniste Adolphe-Augustin Rey, qui remporta en 1904 le concours organisé par la Fondation Rothschild pour le lotissement de l'hôpital des Enfants Trouvés dans le 12^e arrondissement. Cette opération a d'ailleurs une jumelle dans le 12^e arrondissement, en bordure des rues de Chablis, Pommard et de Bercy. Il s'agit de deux cités-jardins, réalisées pour le compte de l'Association fraternelle des chemins de fer (section Métropolitain) et inaugurées en 1909 par le ministre du Travail. L'année suivante, l'association se rend propriétaire d'un terrain compris entre les rues Damesme et Ernest Roussele. Elle pourrait donc avoir édifié les maisons jumelles situées aux numéros 8



Vue actuelle de la parcelle dans son contexte urbain.



Vue actuelle, en cœur d'îlot, des pavillons secondaires.



Vue actuelle du pavillon de la ville et ses mitoyens (© Direction de l'Urbanisme / Ville de Paris, 2023).



Vue actuelle du bâtiment 1900, situé en cœur de parcelle (© Direction de l'Urbanisme / Ville de Paris, 2023).



Étude de faisabilité jointe à la consultation de maîtrise d'ouvrage (© ParisSeine / Deux & Demi architectes).



Étude de gabarits jointe à la consultation de maîtrise d'ouvrage (© ParisSeine / Deux & Demi architectes).

à 10 rue Ernest et Henri Rousselle, ainsi que les 8 et 8bis rue Damesme. On y retrouve le socle en meulière et les jeux de briques, mais dans un langage plus soutenu, avec des faïences d'ornement, laissant à penser qu'il pourrait s'agir de maisons au confort plus élevé pour des agents de grade supérieur.

Durant les années 1910 et 1920, plusieurs sociétés d'habitations à bon marché procèdent dans le secteur à des achats auprès de la Ville. En effet, c'est à cette période que se poursuit l'enfouissement du cours de la Bièvre. Lancée dans les années 1870, cette opération sur le parcours de la rivière se prolonge jusqu'en 1935, avec l'enfouissement de la dernière section sur l'emprise de l'actuel Parc Kellerman. Les îlots dont il est ici question se situaient sur les rives du bras est de la rivière, où des comblements de carrières ont en outre été menés dans les mêmes années 1900-1910. Ces terrains peu propices à la construction, passés dans la propriété de la Ville le temps de ces opérations de viabilité, ont été cédés à diverses sociétés : « Terre et Famille » ou « le Foyer des Travailleurs » s'en sont partagé la plupart, mais des privés, parfois moins philanthropes qu'ils ne se plaisaient à le dire, procéderont au même type de lotissement. Un certain M. Ledur dépose ainsi une demande d'urbanisme en 1927 pour la construction de 10 pavillons rue de l'In-

terne Loëb et rue du Docteur Leray. Le standing de ses pavillons sera marqué en élévation par des combles élançés avec épis de faîtage.

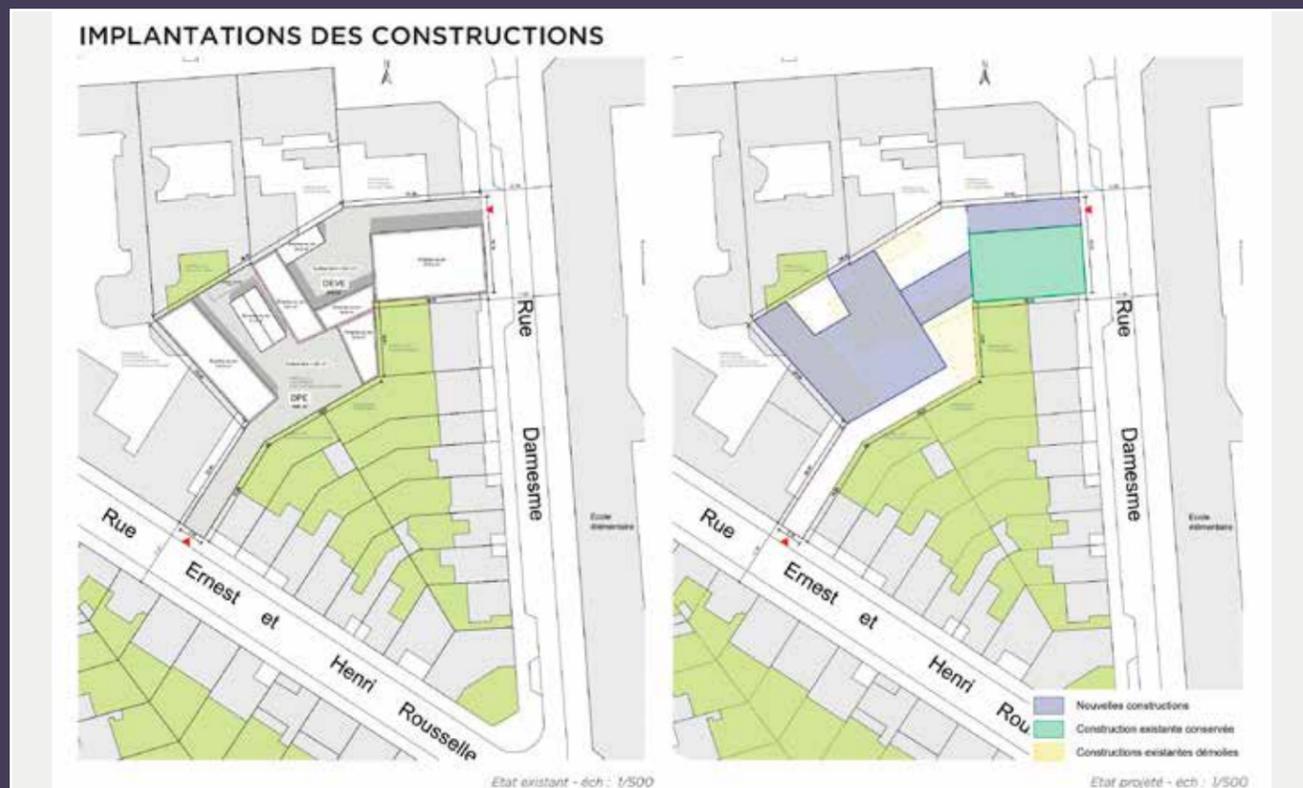
Ces différentes sociétés se partagent les lots issus des grands travaux, donnant lieu à des architectures tantôt ordonnancées, tantôt dépareillées. C'est particulièrement le cas dans l'îlot qui nous intéresse, où la plupart des maisons développent leur propre style, gardant pour point commun leur faible gabarit et de nombreuses modifications ultérieures. La principale rupture de hauteurs est induite par la présence, en marge du secteur, du côté de la rue de Tolbiac et du côté de la rue du Docteur Landouzy, de deux grosses opérations conduites par l'Office public d'Habitations à bon marché de la Ville de Paris. Celle qui s'élève à l'angle de la rue de Tolbiac et de la rue Ernest et Henri Rousselle est un exemple très représentatif de la production des architectes Eugène Gonnot et Georges Albenque, lauréats du concours d'architecture ouvert par l'OPHBMVP entre 1913 et 1914. Les deux architectes reproduisent ici, avec quelques variantes stylistiques, le groupe élevé au 1-3 rue Henri Becque, prototype d'une première génération d'HBM municipaux. Des corps de bâtiments principaux à R+8 sont reliés entre eux par des bâtiments à R+1 et s'ouvrent sur la rue par d'imposantes arcades. On voit rue

Ernest et Henri Rousselle l'intelligence de ces opérations qui, bien qu'imposantes pour l'époque, réussissent à s'insérer dans des tissus urbains variés dont l'échelle est ici bien modeste. Ils provoquent une rupture d'échelle, mais accompagnent la variation des hauteurs entre les immeubles de la rue de Tolbiac et les maisons du secteur. Si le DHAAP a souhaité soumettre cette faisabilité à la Commission du Vieux Paris, c'est principalement pour l'importance que revêtent ici les jeux de hauteurs et les architectures existantes. Implanté dans un secteur de faubourg rendu très spécifique par son contexte géologique et topographique, et donc urbanisé tardivement dans les deux premières décennies du XX^e siècle, le petit équipement de la Ville participe à l'échelle du « secteur maisons et villas ». Son architecture et ses matériaux sont eux aussi en adéquation avec la plupart des villas situées à proximité. Meulière, brique et petite échelle semblent être les fondamentaux de ce paysage urbain d'un Paris 1900 très discret, plus organisé que dans d'autres secteurs faubouriens où domine l'architecture vernaculaire et l'urbanisation spontanée. La faisabilité présentée par ParisSeine suggère la construction de deux bâtiments pour reloger les services de la DPE et de la DEVE, mais aussi pour accueillir des logements sociaux. Une esquisse a été jointe au cahier des charges de la consultation de

maîtrise d'œuvre : celle-ci fait l'hypothèse d'une conservation du bâtiment de la Ville aligné sur la rue Damesme, ainsi que sa surélévation, qui peut aller jusqu'à R+6. Le pavillon servirait ainsi de socle à une architecture en gradins, qui raccorderait la volumétrie des HBM et celle des pavillons. En cœur d'îlot, l'attention des maîtres d'œuvre est attirée sur les vues des voisins à préserver, un bâtiment neuf pouvant s'élever à R+3. Enfin, l'opération entend augmenter la surface de pleine terre en désimpermeabilisant la cour.

DISCUSSION

Stéphane Lecler rappelle qu'il s'agit de moderniser les équipements existants ; le projet cherche quant à lui à proposer une transition en matière de gabarit. Claire de Clermont-Tonnerre, qui fait partie du jury de sélection, considère que la Commission du Vieux Paris aurait pu être saisie du dossier plus tôt. Moïra Guilmart craint que l'on aille au-delà d'une modernisation des équipements municipaux, avec un programme qui semble excessif. Paul Chemetov évoque pour sa part une situation difficile ; quelle que soit sa forme, le projet aura du mal à s'insérer. Mireille Grubert observe une densification excessive et constate que l'atelier existant est utilisé comme un socle, une solution qui selon elle n'est pas crédible : le bâtiment



Étude de plan-masse, état existant (à gauche) et projet (à droite) (© ParisSeine / Deux & Demi architectes).



n'aura plus d'intérêt. Laurence Bassières émet le même avis en postulant que cet atelier n'est pas apte à recevoir une surélévation. Philippe Simon pense de son côté que la question de l'échelle est en partie résolue par le projet. Bernadette Blanchon s'interroge sur les critères d'analyse d'un tel projet, car si le gabarit est relativement élevé, sa diminution entraînera également une diminution des surfaces de pleine terre. Corine Faugeron note, elle, qu'en matière de logement social, le 13^e arrondissement ne souffre pas de pénurie. Alexandre Labasse souligne toutefois l'importante demande globale de logements sociaux dans Paris – Paul Chemetov adhère pleinement à cette remarque.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet d'aménagement de la parcelle comprise entre le 4 rue Damesme et le 16bis rue Ernest et Henri Rousselle. Elle regrette en premier lieu d'être saisie alors même que l'étude de gabarit a déjà été réalisée et que la consultation d'architectes est en cours. Elle juge en l'occurrence les gabarits proposés trop massifs, dans un paysage urbain très caractérisé et marqué, dans sa grande majo-

rité, par l'esthétique des années 1910. L'échelle du projet lui semble devoir être réduite, plus particulièrement sur la rue Damesme, où la surélévation de l'atelier existant paraît peu crédible. La Commission souhaite par conséquent être associée à une réflexion sur l'évolution du programme.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W677 ; DQ18 1525.
- DHAAP, *Les HBM, un patrimoine multiple*, 2019.
- Henri BRESLER, *L'usine d'Auteuil. Mise en scène de l'eau à Paris*, SAGEP, 2005.
- Jean TARICAT et Martine VILLARS, *Le logement à bon marché. Chronique. Paris 1850-1930*, Boulogne, éditions Apogée, 1982.
- Marie-Jeanne DUMONT, *Le logement social à Paris 1850- 1930. Les habitations à bon marché*, Paris, Pierre Mardaga, 1991.

12-56 rue Claude Bernard (05^e arr.)

Réhabilitation complète de l'ancien site de l'Institut national d'agronomie en groupement d'écoles

Pétitionnaire : M. David MARCOVICI
 HERTEL INVESTISSEMENT
 PC 075 105 23 V0028
 Dossier déposé le 22/06/2023
 Fin du délai d'instruction le 20/12/2023

« Modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+5 sur 2 niveaux de sous-sol.

Surface créée : 98 m² ; surface démolie : 2125 m².

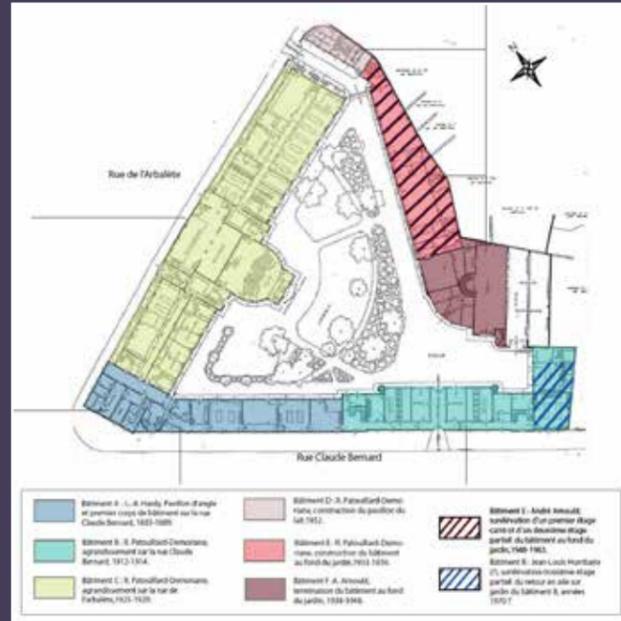
Réhabilitation d'un bâtiment d'enseignement supérieur, augmentation de la capacité d'accueil, mises aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie, retour à la volumétrie d'origine, création d'escaliers, de trémie et de baies, remplacement des menuiseries extérieures, nettoyage des façades, réfection des toitures et traitement de l'espace vert protégé. »



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la rue Claude Bernard.



Repérage chronologique des bâtiments (© GRAHAL).



Repérage des nouvelles rues sur le plan de Verniquet (CVP, séance du 4 avril 1925).



Construction de l'aile Hardy, projet, rez-de-chaussée, 1883 (AN).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 8313 m²
- Surface existante : 19 383 m²
- Surface créée : 98 m²
- Surface totale : 17 356 m²

formation, avec le percement de la rue Claude Bernard qui ampute une partie de l'ancien jardin des apothicaires. Toutefois, le remplacement des anciens bâtiments par des locaux dédiés à l'institut d'agronomie sera réalisé progressivement, sans faire l'objet d'un programme préalable d'ensemble.

La reconstruction débute par l'aile située le long de la nouvelle rue Claude Bernard, en retour des bâtiments préexistants sur la rue de l'Arbalète. Elle est réalisée entre 1883 et 1894 par Léopold-Amédée Hardy (1829-1894), architecte des Bâtiments civils et des Palais nationaux, qui sera également architecte diocésain. Ce dernier lui confère un style néo-Renaissance, avec une bichromie marquée entre brique rouge et pierre et une belle coupole surmontant l'escalier et flanquant le pavillon d'angle, qui permet habilement la jonction avec les constructions de la rue de l'Arbalète. La façade sur jardin est plus sobre, avec un parement de brique sur un rez-de-chaussée en meulière, mais animée par des bandeaux et une galerie supérieure entièrement vitrée. Hardy réalise également des hangars le long du mur du jardin et prolonge l'aile de l'école de pharmacie sur la rue de l'Arbalète, suite à l'achat de la parcelle voisine en 1891.

Sur la rue Claude Bernard, l'aile neuve sera également prolongée grâce à la cession d'une parcelle appartenant à

PROTECTION

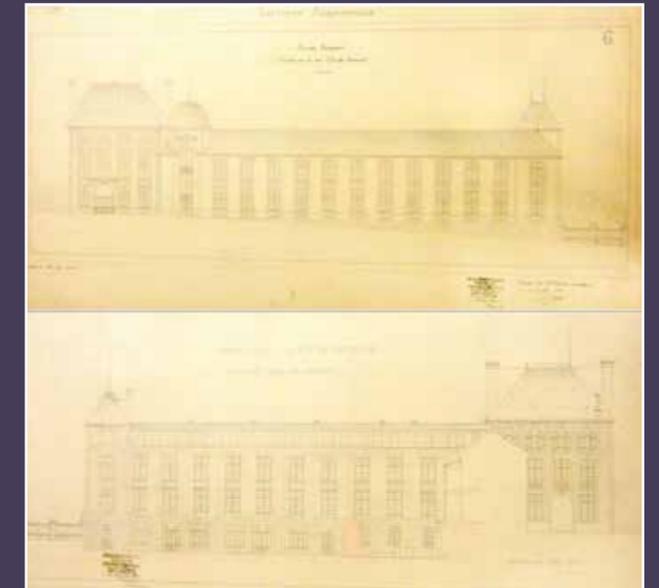
Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « « Institut national agronomique construit par l'architecte Léopold Hardy en plusieurs étapes de 1889 à 1893 et achevé en 1925. Ce bâtiment est en brique et pierre caractéristique du «style Louis XVIII-radical-socialiste». ».

PRÉSENTATION

L'Institut national agronomique est créé en 1848 après adoption de la loi sur l'enseignement agricole ; il est d'abord installé à Versailles. Supprimé pendant le Second Empire, il renaît en 1876 et est alors hébergé au Conservatoire nationale des Arts et Métiers. C'est en 1882 qu'il rejoint le Quartier latin, pour occuper les locaux désormais vacants de l'école de pharmacie. L'établissement s'affiche ainsi comme une grande école ayant pour but « l'étude de l'enseignement des sciences dans leur rapport avec l'agriculture ». Le site est alors en pleine trans-



Vue de la rue Claude Bernard et de l'ancienne école de pharmacie vers 1885 (BHVP).



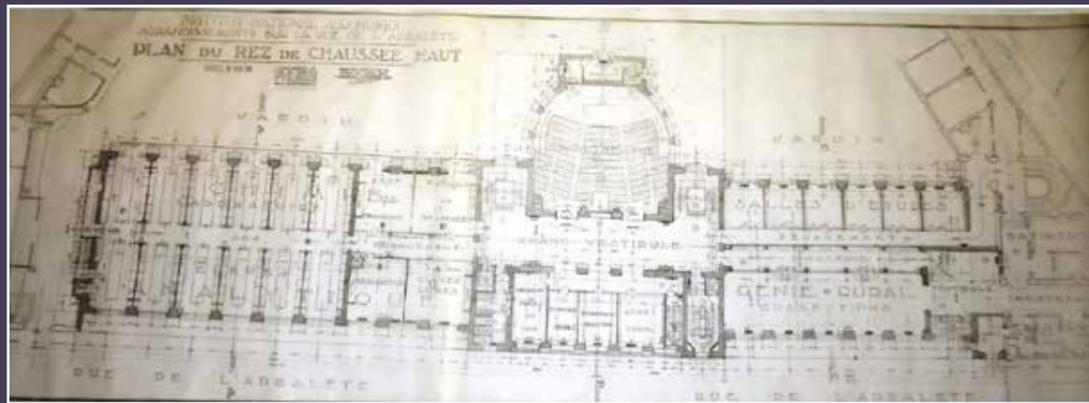
Construction de l'aile Hardy, projet, façades, 1888 (AN).



Construction de l'aile Patouillard-Demoriane sur la rue Claude Bernard, façade sur jardin, 1910 (AN).



Vue à l'angle des rues de l'Arbalète et Claude Bernard en 1921 (BnF).



Construction de l'aile Patouillard-Demoriane sur la rue de l'Arbalète, plan du rez-de-chaussée, 1927 (© AgroParisTech)



Vue de l'amphithéâtre du rez-de-chaussée haut, s.d. (AN).



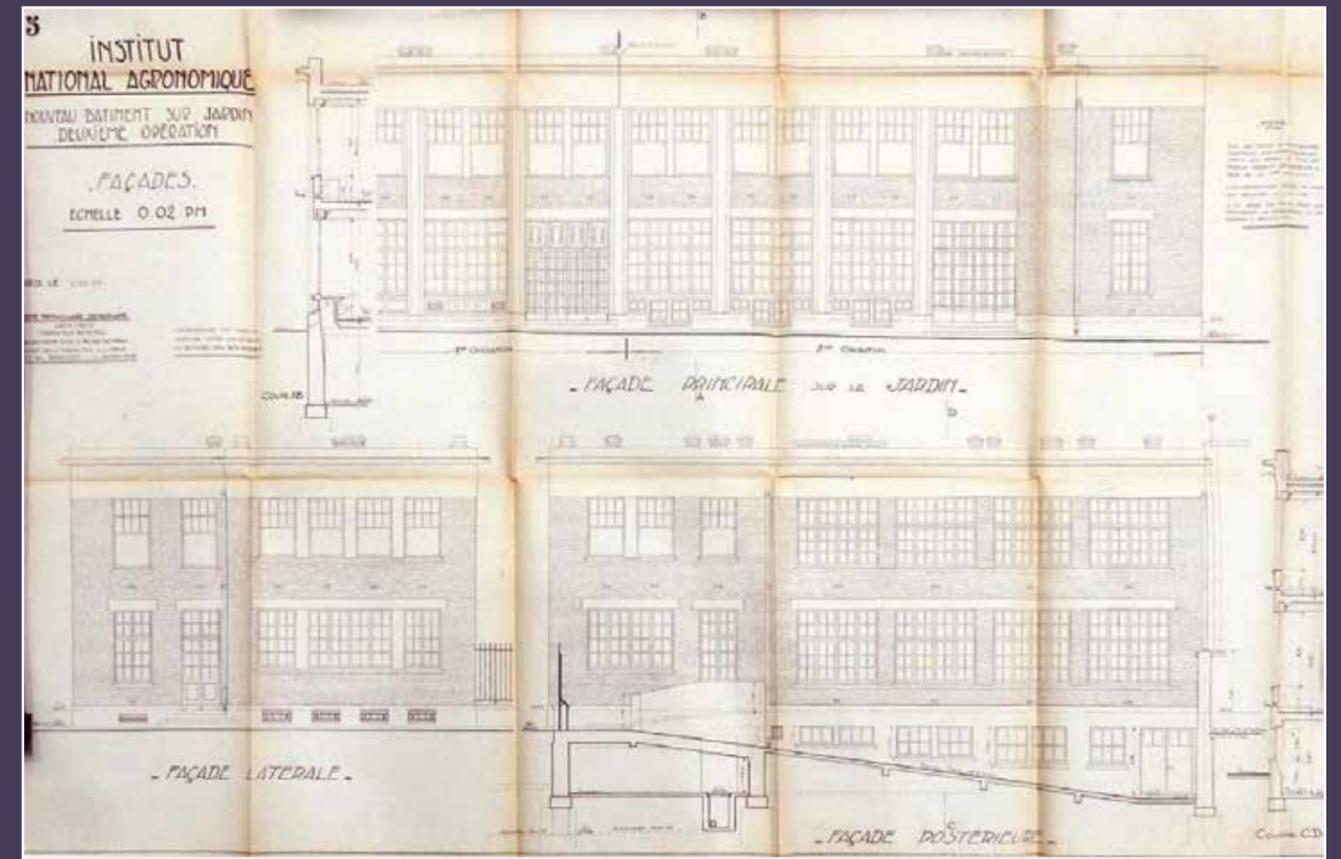
Vue de la bibliothèque, s.d. (AN).

l'Institut de France. La nouvelle construction, formant un retour de trois travées vers l'intérieur du site, est confiée à René Patouillard-Demoriane (1867-1957) et achevée en 1914. Si la structure, entièrement en béton armé, diffère du bâtiment précédent, l'architecte s'inscrit dans une continuité stylistique par l'emploi de briques et pierres meulières en parement et une organisation académique en façade sur rue, alors que l'élévation sur jardin est plus largement percée de grande baies permettant un apport maximal de lumière dans les salles de cours et laboratoires.

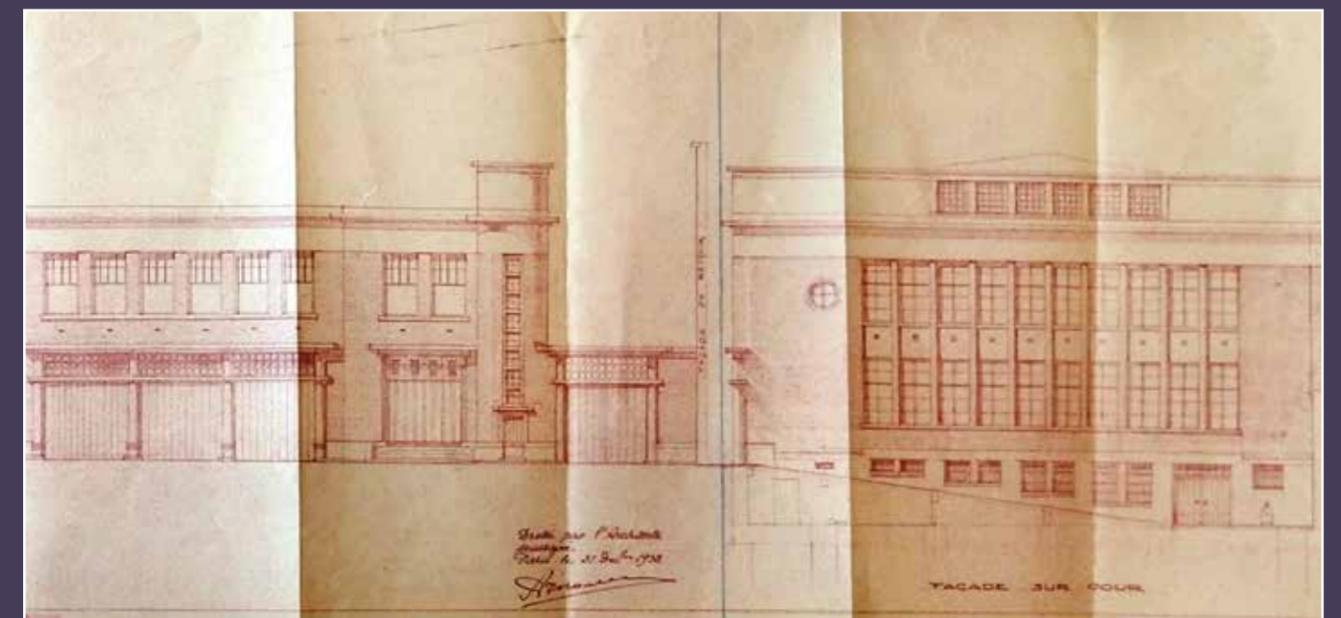
C'est encore à René Patouillard-Demoriane qu'il est fait appel pour le remplacement des anciens bâtiments de l'école de pharmacie sur la rue de l'Arbalète. Malgré la restructuration lourde opérée à la fin du XIX^e siècle, ces locaux ne correspondaient plus aux besoins grandissants de l'Institut d'agronomie en termes d'accueil des étudiants et d'enseignement. La Commission du Vieux Paris produit alors un rapport sur l'histoire du site, déjà malmené par le percement de la rue Claude Bernard et, sans pouvoir s'opposer à la destruction des bâtiments anciens, souhaite le maintien d'une lucarne représentative – qui sera finalement détruite – et du portail monumental alors situé au débouché de la rue Lhomond. L'aile neuve sur la rue de l'Arbalète est bâtie entre 1925 et 1929

et adopte également une structure en béton armé permettant la création de grands volumes à double hauteur, tout en alternant, en façades, la pierre et la brique. Elle s'organise autour d'un hémicycle central qui rappelle les dispositions de l'ancienne école de pharmacie, mais abrite deux amphithéâtres superposés. Le décor intérieur est recherché, avec des mosaïques de revêtement et de parement de couleur ocre et rouge, et de fines ferronneries aux motifs Art déco. Une « salle des collections » – actuelle salle Delage – accueille alors des vitrines de présentation et un décor mural sur bois laqué, dû à l'artiste Marie-Germaine Weil.

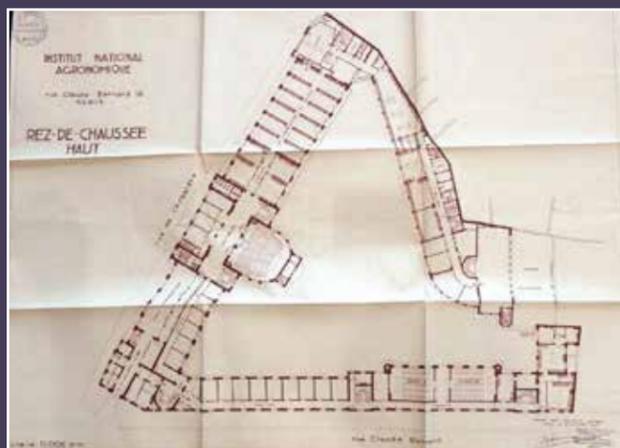
La dernière grande campagne constructive concerne l'intérieur de l'îlot et l'aile sur le jardin ; elle voit la disparition des derniers vestiges de l'école de pharmacie, mais aussi de bâtiments réalisés à l'origine de l'Institut par Hardy. La première phase du chantier est menée entre 1932 et 1934, toujours par Patouillard-Demoriane qui adopte ici un parti plus fonctionnaliste. Une seconde phase correspond à l'acquisition d'une parcelle supplémentaire et permet d'achever la nouvelle aile du fond de jardin. Elle est réalisée par André Arnould (1891- ?), architecte des Bâtiments civils et Palais nationaux, qui modifie les plans de son prédécesseur mais conserve le principe d'une ossature de béton armé et l'usage de la



Construction de l'aile Patouillard-Demoriane sur jardin, 1936 (AN).



Construction de l'aile Arnould sur jardin, 1938 (AN).



État des lieux en 1943, rez-de-chaussée (AN).



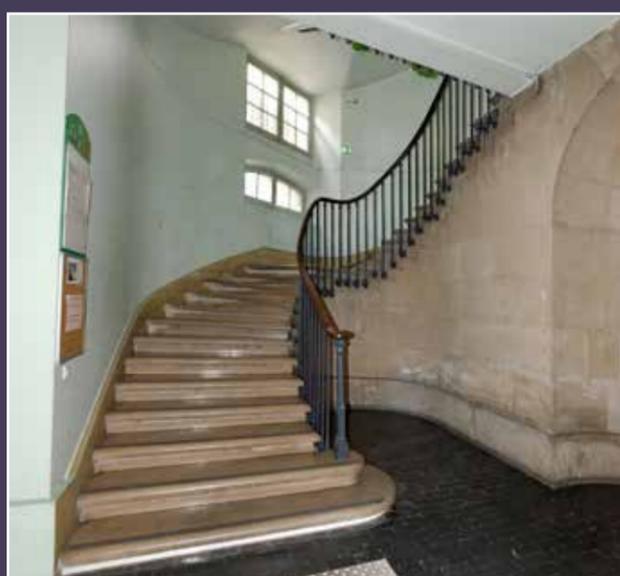
État des lieux en 1943, élévations (AN).



Amphithéâtre supérieur, état avant curage en 2016.



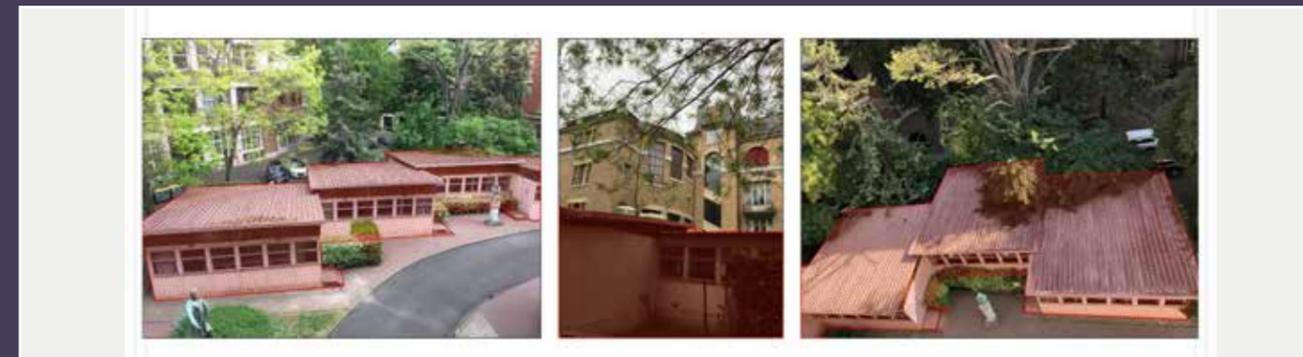
Amphithéâtre inférieur, état avant curage en 2016.



Escalier de l'aile Hardy, état avant curage en 2016.



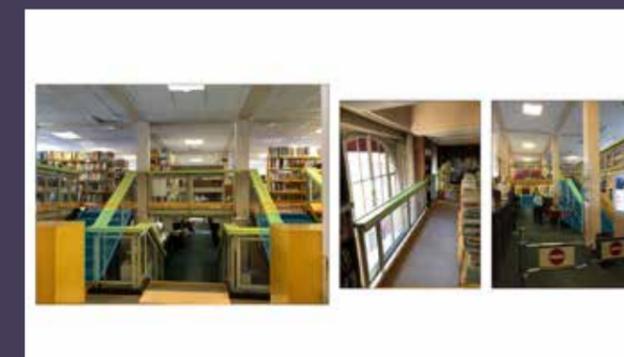
Salle Delage et décor peint de Marie-Germaine Weil.



Démolition des salles provisoires dans le jardin (© CALQ).



Démolition des cabines des amphithéâtres (© CALQ).



Démolition des entresols de la bibliothèque (© CALQ).

brique en parement. Ce nouvel ensemble n'est inauguré qu'en 1948. À partir de cette même année, Arnould procède à la surélévation, sur cette aile, de la partie réalisée par Patouillard-Demoriane. Parallèlement, à la fin des années 1930, une importante campagne de décoration et d'ameublement est menée, notamment dans les amphithéâtres, pourvus de cycles peints.

La seconde moitié du XX^e siècle voit différentes campagnes de réaménagement, cloisonnements, entresolements, modification de circulations, au gré des usages. On ajoute aussi des locaux dans le jardin et sur la toiture terrasse du bâtiment d'Arnould. L'ensemble du site conserve cependant une certaine cohérence, tout en reflétant les différentes phases de construction qui ont conduit à son plan d'ensemble actuel, dès la fin de la première moitié du XX^e siècle. Malgré une densification progressive entre 1883 et 1948, les bâtiments présentent une certaine homogénéité dans l'emploi des matériaux et dialoguent parfaitement les uns avec les autres en termes d'accès et de circulations.

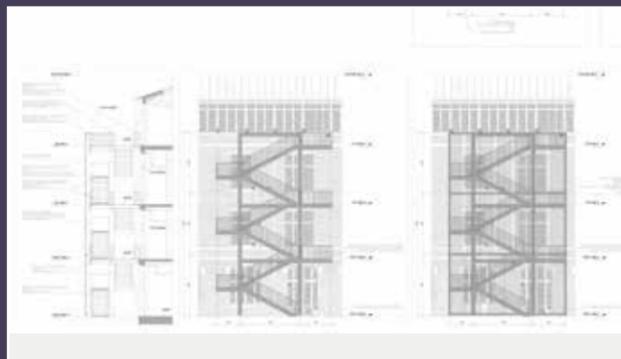
Le projet actuel concerne la réhabilitation complète du site, laissé vacant par l'installation de l'Institut national d'agronomie sur le campus de Paris-Saclay. Le programme demeure celui d'un lieu d'enseignement, ras-

semblant différentes écoles appartenant à un groupe privé d'enseignement supérieur. L'opération a démarré en 2019 après l'obtention successive de deux déclarations préalables et d'un permis de démolir. Ce dernier concernait pour l'essentiel des bâtiments ou éléments légers, ajoutés dans le site au gré des besoins : locaux techniques, mezzanines, etc. Les déclarations préalables avaient quant à elles pour objet le ravalement et des modifications en façades – notamment dans le cadre de la création d'escaliers extérieurs –, les aménagements liés à l'ERP et l'aménagement de l'Espace vert protégé. À l'avancement des études et du curage, qui a permis une meilleure connaissance du bâti, et après évolution du programme, des modifications ont été apportées au projet sans en remettre en cause la philosophie générale. Elles ont été regroupées en un unique permis de construire de régularisation.

Elles concernent en premier lieu l'élargissement des escaliers extérieurs prévus en façade sur jardin du bâtiment A. Le passage de 1 à 2 UP devrait permettre de préserver les escaliers initialement prévus en démolition-reconstruction pour mise aux normes. Les ouvrages créés sont prévus en structure métallique légère, habillée de panneaux en tôle polie. Ils impliqueraient des démolitions d'allèges et de nécessaires modifications ponctuelles



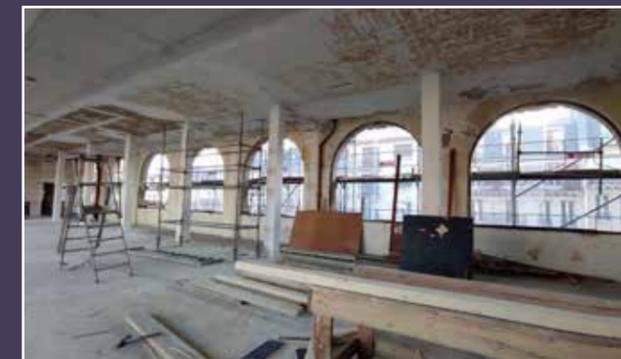
Aile Hardy, élévation sur jardin, en cours de curage.



Coupe et élévation sur le projet d'escaliers extérieurs (© CALQ).



Bâtiment B en cours de curage, élévation sur jardin.



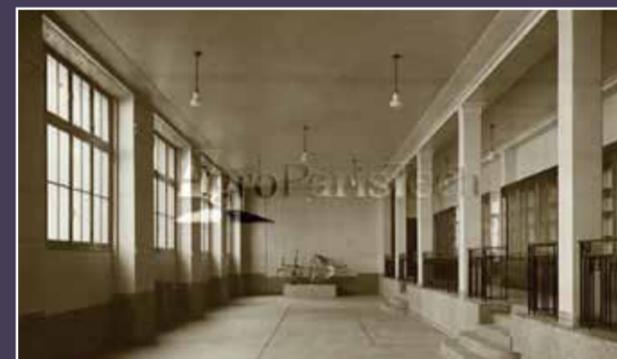
Bâtiment B en cours de curage, intérieurs.



Aile Hardy, niveau supérieur, en cours de curage.



Vue d'insertion sur l'aile Hardy avec les escaliers extérieurs (© CALQ).



Vue du hall de l'aile C, vers 1929 (© AgroParisTech).



Vue du hall de l'aile C.



Bâtiment C en cours de curage, cabines des amphithéâtres.



Locaux techniques en pied de bâtiment A.

de menuiserie, là où la DP prévoyait la conservation des châssis anciens.

Dans les autres ailes, les menuiseries sont remplacées à l'identique, excepté la modification de certains châssis en partie basse, pour la mise en place d'ouvrants à la française répondant aux normes incendie et sécurité. Ces travaux sont en cours de réalisation.

Le retour aux espaces et volumétries d'origine passe également par la démolition de bâtiments et excroissances, comme les cabines de traduction implantées dans l'amphithéâtre à rez-de-chaussée du bâtiment C, les « paillettes » en toiture du bâtiment D et les bungalows construits dans l'Espace vert protégé. Le local technique, initialement prévu en toiture, serait finalement implanté comme une cour anglaise en pied du bâtiment A, en léger retrait et sans création de dalle afin d'assurer la perméabilité du sol. Ces opérations sont en cours de réalisation. Un diagnostic des façades a été réalisé et a révélé certains désordres, tout en permettant une meilleure connaissance des matériaux : différentes pierres calcaires, béton, meulière, brique jaune et rouge. Il a fourni des prescriptions détaillées à exécuter en cours de travaux, alors que le nettoyage a aujourd'hui démarré.

Dans les intérieurs, le curage a révélé des dispositions et décors méconnus. Notamment, dans le bâtiment C, les

aménagements avaient un emmarchement recouvert de mosaïque et surmonté d'un garde-corps en ferronnerie, qui était masqué dans une double cloison. Ce dispositif a été dégagé et sera conservé. On a alerté, à cet endroit, sur la nécessaire protection du sol en mosaïque qui, bien qu'en grande partie préservé, risque aujourd'hui d'être détérioré par les travaux en cours. Des sols anciens sont conservés bien que parfois dégradés, recoupés par d'anciennes, de nouvelles cloisons. On a suggéré que, dans la phase ultérieure d'aménagement par le preneur, une partie de ces sols puisse être mise en valeur, notamment au niveau des paliers des grands escaliers, dont le décor répond à ces pavements de mosaïque. Les revêtements décoratifs des escaliers et des amphithéâtres sont prévus en conservation-restauration. À noter que l'ensemble des œuvres mobilières (panneaux peints, vitrines, statuaire) a été enlevé par l'institution lors de son départ, à l'exception des peintures murales de Marie-Germaine Weil et du mobilier de l'amphithéâtre du rez-de-chaussée haut du bâtiment C, qui sera remis en place.

DISCUSSION

Mireille Grubert s'interroge sur l'objet de la discussion dans un tel projet. L'important semble être ici le curage, sur un site où les travaux sont déjà engagés. Qu'en est-



Vue de l'un des escaliers menant au palier de l'amphithéâtre.



Détail de décor de mosaïque.



il des décors qu'il faut impérativement sauvegarder ? Il est rappelé qu'un inventaire des décors et des objets a été commandé à un bureau d'études patrimoniales. Sabri Bendimerad se souvient que sur la rue de l'Arbalète, la terrasse servait à des cultures ; en sera-t-il toujours de même ? Anne Biraben – comme Bernard Gaudillère –, considère que la Commission est saisie trop tard ; il est urgent de conserver les décors, dans un quartier de grandes écoles où pas un établissement n'est épargné par les chantiers. Elle demande par ailleurs que les membres de la Commission puissent être associés aux visites des sites. Bernadette Blanchon se dit peu convaincue par le choix de la tôle polie des escaliers extérieurs ; Mireille Grubert partage cet avis et suggère qu'on ne cache pas ces escaliers s'ils sont bien réalisés. Selon Philippe Simon, cette tôle pourrait produire un effet miroir peu souhaitable.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration de l'ancien Institut national d'agronomie. Elle regrette une saisine tardive et constate le caractère brutal du curage réalisé. Elle demande un inventaire

des décors en place dans l'ensemble des bâtiments et connaître leur état de conservation – elle souhaite plus précisément être informée de l'étude des décors conservés, dont elle veillera à la préservation et la mise en valeur. Elle considère par ailleurs que l'effet miroir engendré par la tôle ondulée projetée côté cour n'est pas heureux, les escaliers extérieurs pouvant très bien être laissés apparents. Enfin, elle demande des précisions sur la nature de l'aménagement prévu sur la terrasse du bâtiment longeant la rue de l'Arbalète, utilisée auparavant comme lieu d'étude botanique.

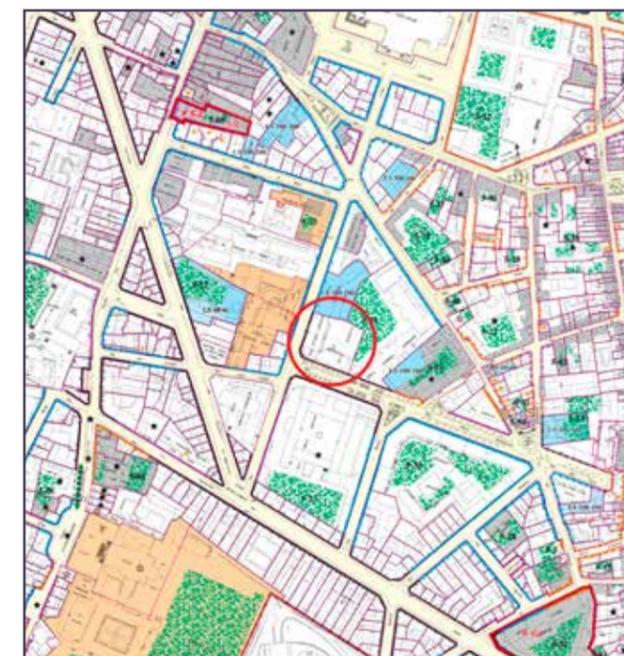
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *AgroParisTech (12-56 rue Claude Bernard / 3-31 rue de l'Arbalète), Paris 5^e, Audit patrimonial*, juillet 2016.

31 rue d'Ulm (05^e arr.)

Extension de l'École nationale des Arts Décoratifs et démolition du pavillon Vissol

Pétitionnaire : M. Christian MOURougane
 OPPIC
 PC 075 105 23 P0035
 Dossier déposé le 02/08/2023
 Fin du délai d'instruction le 02/01/2024
 « Extension d'une construction à R+4 sur 2 niveaux de sous-sol.
 Surface créée : 846,10 m² ; surface démolie : 252,50 m². »



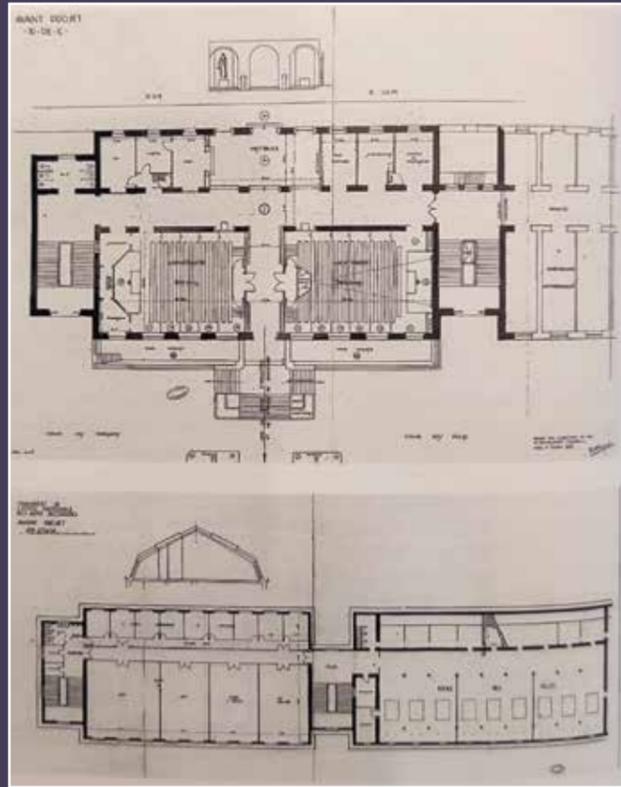
Extrait du P.L.U.



Extrait du cadastre municipal, 1911 (AD75).



Vue aérienne en 1934 (Géoportail).



Roger-Henri Expert, avant projet de reconstruction, Rez-de-chaussée/4^e étage, 1927 (Construction...2004).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 3389 m²
- Surface existante : 11 651,90 m²
- Surface créée : 846,10 m²
- Surface totale : 12 245,50 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) a pour origine l'École royale gratuite de dessin, fondée en 1766 dans le but de développer les métiers relatifs aux arts et d'accroître la qualité des produits de l'industrie. Dix ans plus tard, elle s'installe dans l'ancien amphithéâtre d'anatomie Saint-Côme et les locaux adjacents laissés vacants par l'Académie de chirurgie. Après plusieurs changements d'appellation – au gré des changements de régime –, l'école devient en 1877 l'École nationale des Arts décoratifs puis, en 1925, l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs. Pendant toute cette période s'était posée la question d'un déménagement de l'institution, à l'étroit dans ses murs historiques. C'est seulement après la Première Guerre mondiale que, suite à la liquidation

d'un groupe scolaire jésuite entre les rues d'Ulm et Lhomond, l'État acquiert les parcelles où regrouper le Musée pédagogique, l'École normale supérieure et l'École des Arts décoratifs. L'avant-projet d'aménagement est confié à Roger-Henri Expert en 1927, qui intervient lourdement dans les bâtiments existants, notamment sur les niveaux de sol et sous-sols et aménage l'accès actuel depuis la rue d'Ulm.

L'école emménage en 1928 et couvre de nouveaux domaines, en particulier les arts graphiques puis, dans la seconde moitié du XX^e siècle, la communication visuelle et de nouvelles disciplines telles que design textile, photo, vidéo, scénographie, mobilier, etc.

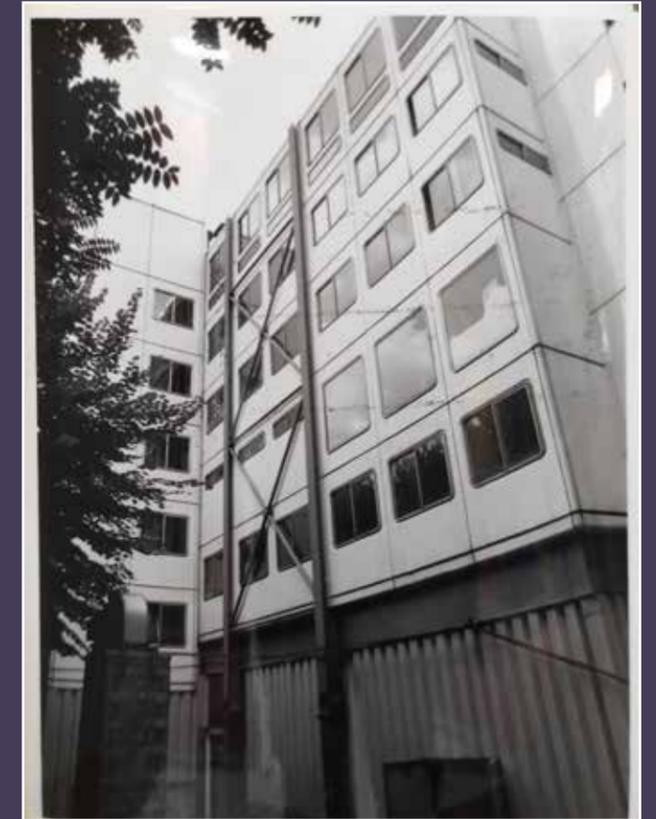
Des locaux provisoires sont progressivement mis en place pour pallier le manque d'espace. C'est notamment, dans le jardin, une structure métallique à R+1, qui est implantée dans les années 1950. Quinze ans plus tard, l'école va bénéficier d'un bâtiment supplémentaire, initialement prévu pour une autre institution : en 1968, en effet, André Malraux souhaite conduire une expérience pédagogique pluridisciplinaire en lien avec la Hochschule für Gestaltung d'Ulm, école de design menacée de fermeture. Il crée l'Institut de l'environnement et demande à Robert Joly (1922-2011), architecte en charge du site, de construire, en seulement quelques mois, un bâtiment



Vue aérienne en 1971 (Géoportail).



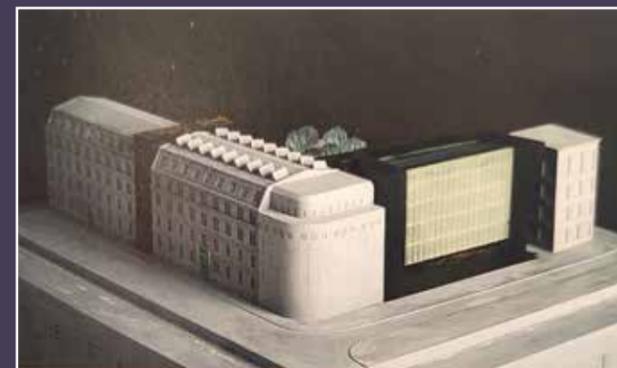
Vue du bâtiment Érasme avant sa démolition, 1993 (CVP).



Vue du bâtiment Érasme avant sa démolition, 1993 (CVP).



Vue actuelle du bâtiment d'angle.



Maquette déposée pour le concours par l'équipe lauréate (Construction...2004).



Maquette déposée pour le concours par l'équipe lauréate (Construction...2004).



Plan du site avant 1992 (AN).

sur un terrain libre de la parcelle de l'ENSAD. L'architecte s'associe les compétences de Jean Prouvé pour élaborer cette construction emblématique, rectangle habillé de panneaux d'aluminium, aux angles en porte-à-faux, porté par un rez-de-chaussée libre. Suite à l'échec de cette expérience, le bâtiment est cédé à l'ENSAD, qui y installe des ateliers et salles de cours.

Dix ans plus tard, le front bâti sur la rue Érasme est complété par la construction, par Robert Joly, d'un immeuble d'angle faisant la jonction entre l'aile du XIX^e siècle et l'ancien Institut de l'environnement, qui perd alors son escalier latéral et une extension existant à rez-de-chaussée. En 1989, le bâtiment « Joly-Prouvé » fait l'objet d'une reprise en sous-œuvre permettant l'aménagement de 1000 m² en sous-sol.

Cette opération s'inscrit dans une réflexion globale sur le site et son développement, engagée dès le début des années 1980. Les différents projets de mise en conformité et de densification sont finalement abandonnés au profit d'un projet de restructuration d'ensemble. Le ministère de la Culture lance alors un grand concours d'architecture, dont le programme met en avant la nécessité de regrouper sur ce site unique toutes les « spécificités pédagogiques enseignées par cette école », et de faire face à l'accroissement du nombre d'étudiants. Il propose quatre

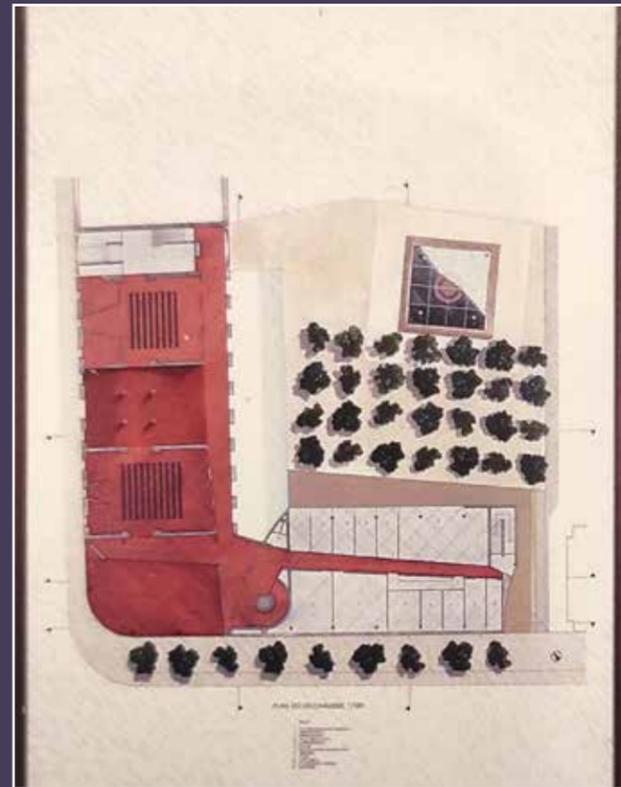
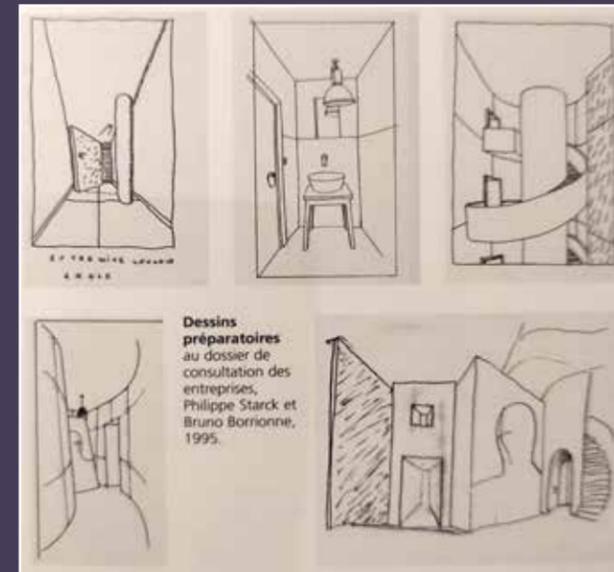


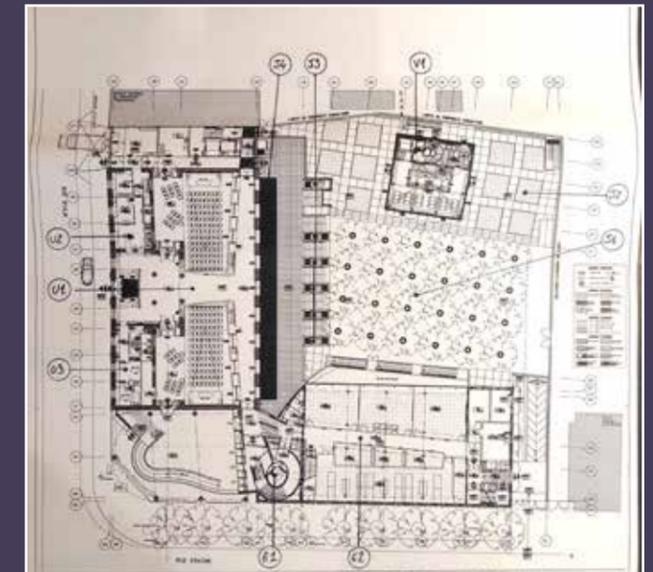
Planche du concours : plan masse (Construction...2004).

axes pour répondre à ses nouveaux besoins : « identité, rapport à l'environnement, convivialité, fonctionnalité ». C'est le projet n° 5 qui l'emporte, élaboré par Luc Arsène-Henry (né en 1923) et Philippe Starck (né en 1949), avec la collaboration du paysagiste Pascal Cribier (1953-2015). L'équipe affirme vouloir constituer « un signal fort dans le tissu urbain », « en conservant ce qui peut l'être de l'existant ». Elle adopte un parti fonctionnel et une organisation de l'espace qui conserve à l'école son accès historique sur la rue d'Ulm, tout en amplifiant les espaces sur le jardin et en cherchant à les harmoniser, ainsi que l'énonce le texte de candidature : « Le rez-de-chaussée manifeste discrètement la rencontre entre l'école et la ville et, dans l'école, entre ses utilisateurs ; horizontalement de la rue au jardin (caféteria) ou entre les amphis, la salle d'exposition et l'administration ; verticalement, l'appel vers la bibliothèque dès l'entrée, ouvre l'espace vers les études ».

Le bâtiment Érasme est détruit en 1996, malgré les voix qui s'étaient élevées dès le lancement du concours pour tenter de faire reconnaître son intérêt architectural et patrimonial, et la reconnaissance acquise par l'exposition « Jean Prouvé constructeur », organisée à l'automne-hiver 1990-1991 au Centre Georges Pompidou. Un nouveau bâtiment Érasme est construit entre 1997 et 1998 à cet



Dessin préparatoires au dossier de consultation, P. Starck-B. Borrienne (Construction...2004).



Plan du rez-de-chaussée, projet modificatif, avril 2001 (AN).

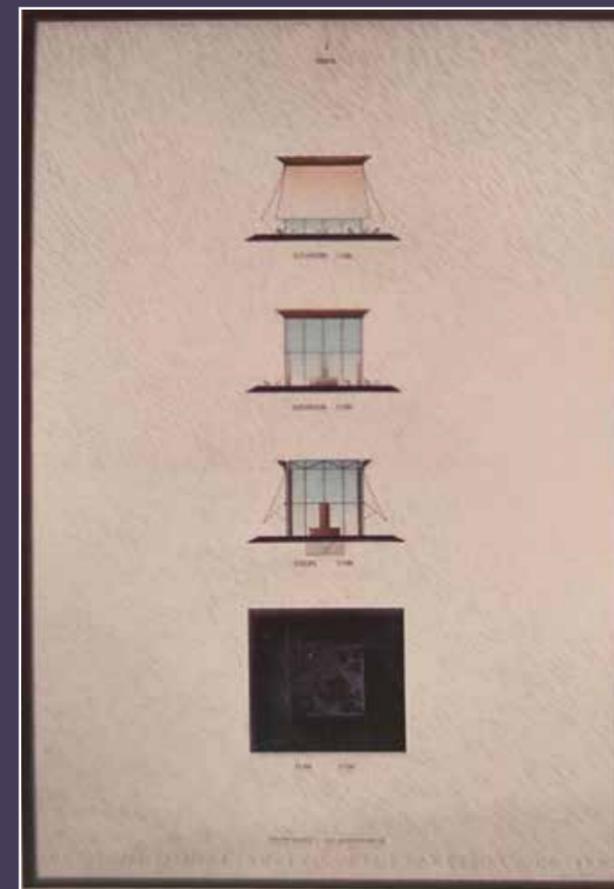
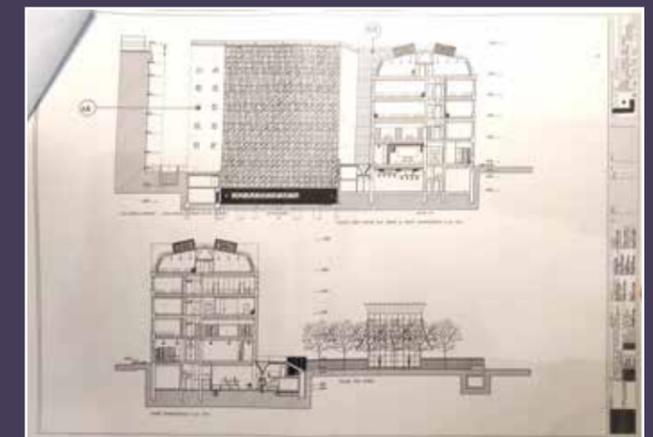
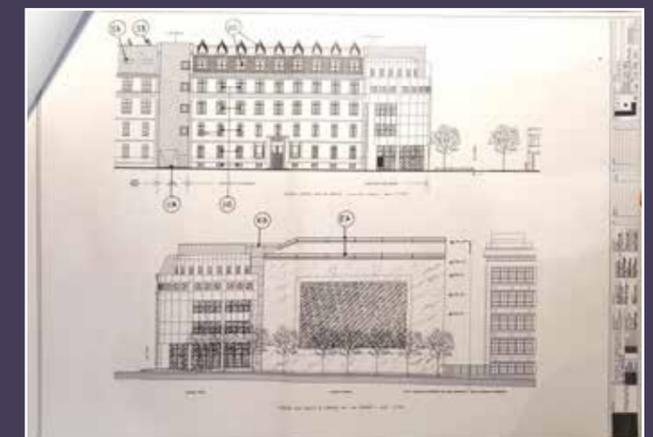


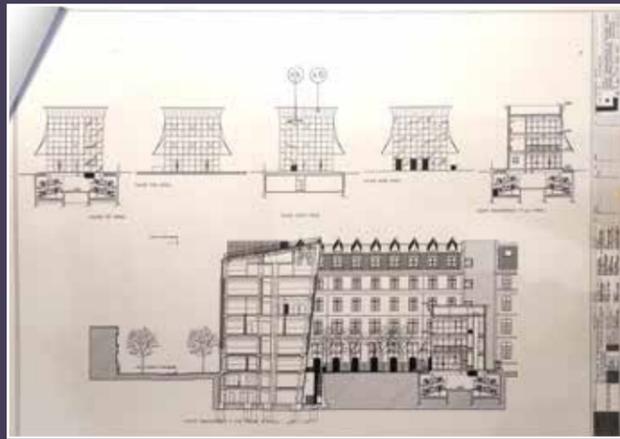
Planche du concours: Bâtiment Vissol (Construction...2004).



Coupes et façades sur jardin, projet modificatif, avril 2001 (AN).



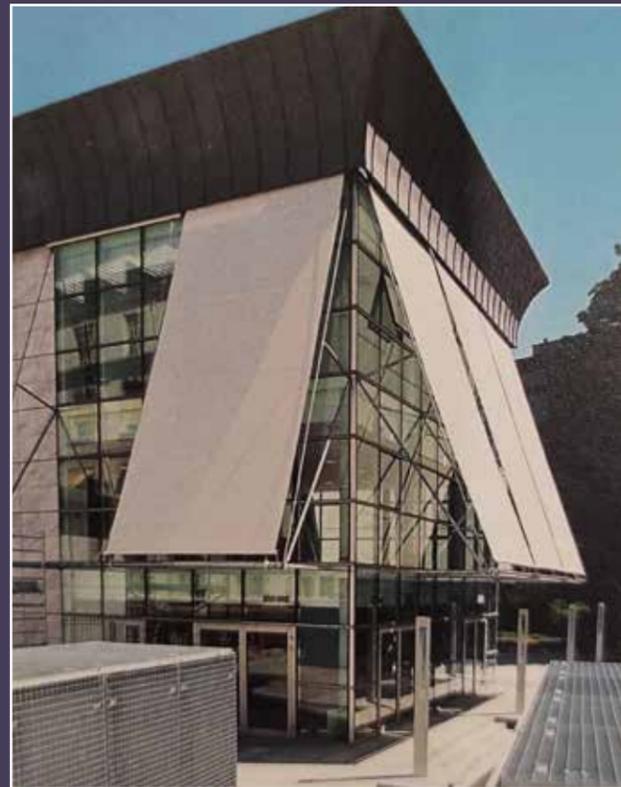
Façades sur rue, projet modificatif, avril 2001 (AN).



Coupes transversales et façades Vissol, projet modificatif, avril 2001 (AN).



Vues du bâtiment Vissol en construction (Construction...2004).



Bâtiment Vissol achevé (Construction...2004).

emplacement. Plus épais que son voisin, il crée une saillie côté cour, formant un angle accentué par l'oblique du mur. Les parements sont en panneaux agrafés de marbre, alternant avec des parties entièrement vitrées. « Puisque ce marbre translucide laisse passer la vie de l'école le jour et ses ombres et lumières la nuit, notre bâtiment au contraire de l'opaque et de l'inertie se transforme en vitrail palpitant », annonce Philippe Starck sur ce qui résulte d'une évolution de projet. Pour faire la jonction avec ce nouveau bâtiment, la construction d'angle de Joly est légèrement amputée et subit une intervention lourde, notamment sur les circulations.

Le bâtiment Ulm, le plus ancien, fait également l'objet d'une restructuration lourde, d'un « déshabillage » intérieur en sous-sol et à rez-de-chaussée, pour réorganiser les espaces et en créer de nouveaux : grande bibliothèque, amphithéâtres, ateliers implantés en sous-sol. Ces aménagements souterrains sont connectés au parking créé sous la cour, sur lequel s'implante le nouveau bâtiment Vissol. À usage principal de « cafétéria et locaux sociaux étudiants et professeurs », il remplace la construction « provisoire » en place dans le jardin depuis les années 1950. Cette démolition et les excavations de la cour ont entraîné la réalisation d'une campagne de fouilles préventives qui ont permis d'identifier la fondation d'une

portion du mur de clôture du jardin des Ursulines. Ce bâtiment est décrit dans le projet comme un « petit temple très épousé au milieu du jardin, [qui] veut devenir le centre de rencontre de tout le " parc universitaire ", café accueillant avec regard sur l'ensemble de l'école ». À l'instar du bâtiment Érasme, mais dans une organisation différente, les élévations alternent panneaux de marbre translucide et surfaces vitrées. Celles-ci devaient être protégées du soleil par un système de store monumental, qui semble n'avoir jamais fonctionné. Elles sont couronnées par une grande corniche en porte-à-faux qui masque les éléments techniques reportés en toiture. À l'intérieur, un premier projet (PC 1995) proposait un escalier hélicoïdal au centre ; la circulation tous niveaux a finalement été rejetée sur le côté, et un escalier supplémentaire a été mis en œuvre pour desservir le niveau en mezzanine de la cafétéria. Ces dispositions entraînent la création d'espaces relativement exigus et une distribution contrainte.

Cette construction se veut légère, au milieu d'un jardin accessible depuis le bâtiment Ulm par l'intermédiaire de la terrasse qui règne tout au long de la façade historique. Celle-ci intègre une longue verrière éclairant les ateliers sous-jacents et des escaliers de secours encagés. Ils interrompent un emmarchement conduisant au jardin



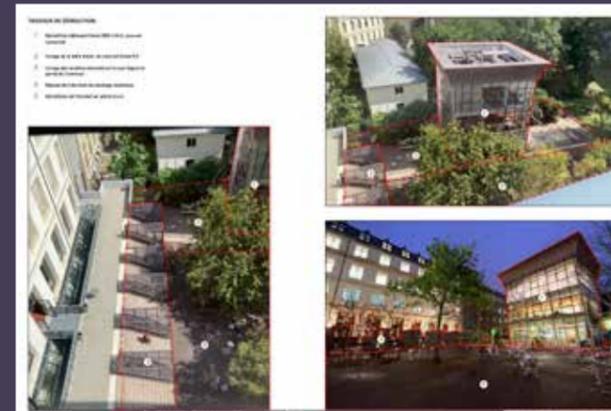
Bâtiment Vissol achevé (Construction...2004).



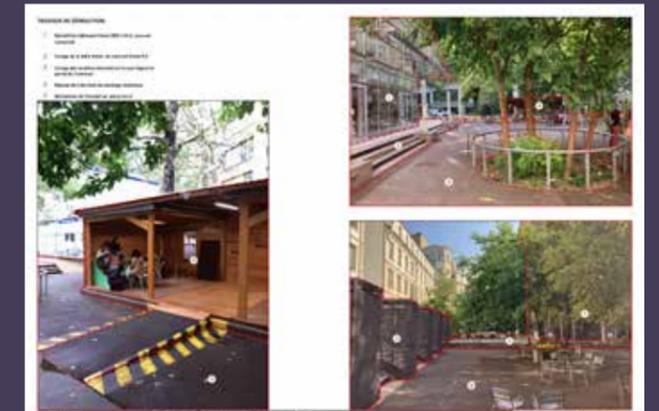
Terrasse et bâtiment Vissol, état actuel.



Escaliers d'accès au jardin en construction (Construction...2004).



Vues des éléments à démolir (© LA Architectures).



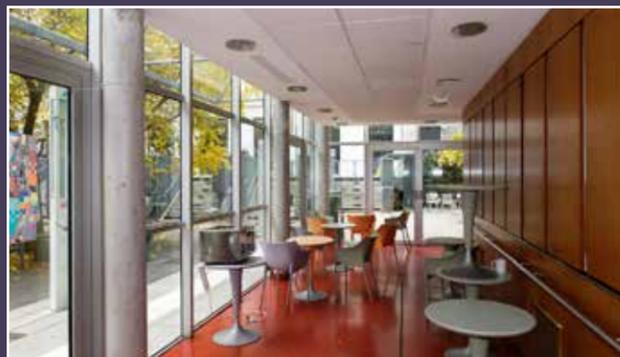
Vues des éléments à démolir (© LA Architectures).



Plan de démolitions (© LA Architectures).



Élévations des démolitions, LA Architectures (© LA Architectures).



Bâtiment Vissol, rez-de-chaussée.



Détail des panneaux de marbre et de la corniche.



Poignée de porte.



Lavabos des sanitaires.



Emmarchements de la terrasse et de l'entresol et sorties de secours.



Accès au sous-sol.



Plan masse du projet (© LA Architectures).

où les sols alternent un traitement minéral en damier et une végétation faisant écho à l'inspiration botanique en architecture. Les marronniers existants, malades, ont été remplacés par des essences diversifiées : érables, eucalyptus, mûriers. Le jardin est également accessible par la rue Érasme, dans une volonté d'ouverture de l'îlot – bien que la connexion initialement envisagée avec le jardin de l'ENS n'ait pas été mise en œuvre.

L'ensemble est livré pour la rentrée 2004-2005 et les élèves réinvestissent les lieux après plus d'une décennie de délocalisation dans l'ancienne manufacture des Œillets à Ivry.

Vingt ans plus tard une partie de ce programme est remise en cause. L'École nationale supérieure des Arts Décoratifs a besoin d'espaces pédagogiques supplémentaires et a lancé un concours d'architecture en 2021 – dans le jury duquel figurait Luc Arsène-Henry. On considère que bâtiment Vissol pose des problèmes d'usage : inconfort thermique été et hiver, espaces contraints par le plan, hauteurs sous dalle basse incompatibles avec les besoins du nouveau programme, et configuration particulière de bâtiment isolé. Sa démolition a été envisagée dès la programmation de l'extension pour permettre une meilleure implantation du projet, des communications et usages plus qualitatifs entre les activités et espaces existants

et nouveaux de l'école.

Les activités du bâtiment Vissol seraient réintroduites dans l'extension et son sous-sol conservé, avec extension, permettraient la liaison entre les espaces souterrains.

Une partie des éléments de façade et des équipements est prévue en réemploi dans le nouveau projet : panneaux de marbre, poignées de portes, lavabos des toilettes, etc. Pour agrandir la cour, est prévue la dépose des escaliers de la terrasse et de l'entresol. Les liaisons seront assurées par des emmarchements en lien avec la nouvelle implantation des bâtiments. Ils formeront un L sur la parcelle et se développeront horizontalement – à Rez-de-chaussée et ponctuellement R+1 pour donner un effet de d'ouverture à la cour et dégager la vue depuis les bâtiments Ulm et Érasme, notamment sur le jardin de l'ENS. La cour de l'ENSAD sera également plus largement plantée après la purge des dalles et revêtements bitumés.

DISCUSSION

Philippe Simon voit dans ce sujet un exemple d'obsolescence programmée : on demande en effet la démolition d'un bâtiment qui a moins de vingt ans d'existence. La Commission du Vieux Paris ne peut accepter ce principe. Mireille Grubert considère qu'il



Coupe masse du projet indiquant la silhouette du bâtiment démolé (© LA Architectures).



Vue d'insertion du projet (© LA Architectures).



Vue d'insertion du projet (© LA Architectures).



faut préserver le bâtiment cosigné par Philippe Starck ; elle note également que le nouveau bâtiment projeté semble de faible qualité. Stéphane Lecler rappelle que c'est un permis « État » et signale à ce propos qu'un décret est en cours de rédaction, relatif à la réutilisation et au changement de destination des bâtiments ; il n'est pas encore appliqué. Paul Chemetov pense qu'il ne faut pas reproduire l'erreur commise avec la démolition du bâtiment Prouvé. Bernard Gaudillère évoque la philosophie du futur PLU, qui privilégie la transformation à la démolition. Il demande par ailleurs si Philippe Starck est informé et a donné son avis. Bernadette Blanchon pense qu'il y a également lieu de s'interroger sur l'évolution du jardin ; le travail de Pascal Cribier sera-t-il respecté ? Jean-François Legaret rappelle que l'on a démoli le café Coste aux Halles, œuvre de Philippe Starck ; ce serait une erreur d'en démolir une seconde. Moïra Guilmart demande des études plus poussées, considérant que l'on condamne trop facilement un bâtiment. Corine Faugeton considère enfin que c'est la vocation même d'une école des Arts décoratifs que de conserver un pavillon signé Starck.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre

2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet d'extension de l'école des Arts décoratifs et de démolition du pavillon Vissoi. Elle s'oppose fermement à la démolition d'une œuvre de Philippe Starck, dont l'œuvre a marqué son époque, et regrette que le projet d'extension de l'école ne le prenne pas en compte. Par-delà la qualité artistique du pavillon, la disparition d'un bâtiment d'à peine vingt ans est en outre un très mauvais signe en matière d'économie et d'écologie, à l'heure où la reconversion devient la règle. La Commission s'interroge par ailleurs sur le respect du travail conduit par Pascal Cribier dans le jardin. Enfin, s'agissant d'un permis « Préfet », elle demande que la Ville de Paris fasse connaître sa position sur le dossier.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : 20140060/1-20140060/68 – Restructuration et construction de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs, 1983-2008.
- *Construction et restructuration de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs*, D. Carré, Service national de travaux, 2004.
- Tony CÔME, *L'Institut de l'environnement : une école décloisonnée*, Paris, Éditions B42, 2017.

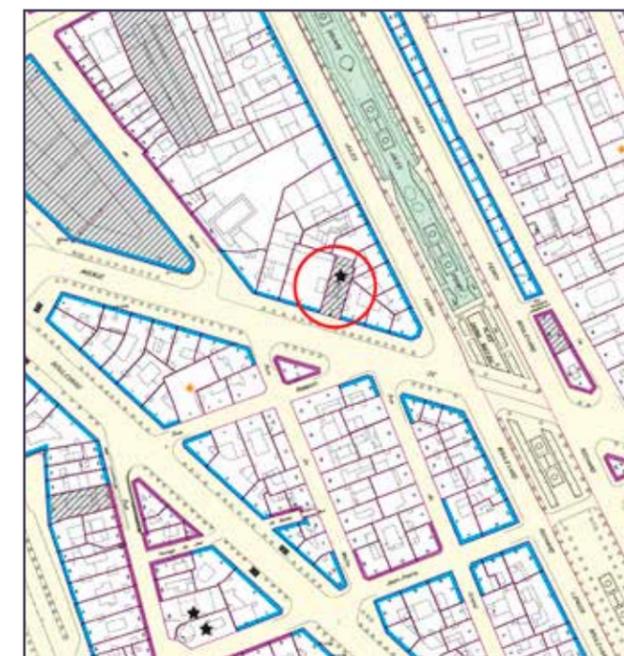
7 avenue de la République (11^e arr.)

Restructuration de l'ancien siège de la Maison Sulzer

Pétitionnaire : Mme Astrid WEILL
 GAN INVESTISSEMENT FONCIER
 PC 075 111 23 V0013
 Dossier déposé le 17/03/2023
 Fin du délai d'instruction le 22/01/2024

« Modification d'aspect extérieur d'une construction à R+5 sur 1 niveau de sous-sol à destination de bureaux (surface de bureaux en réduction). Restructuration du bâtiment pour notamment : modifier de la toiture pour la création d'un terrasse végétalisée, rénover les façades et les menuiseries sur rue et cour, redistribuer les niveaux par la création d'un bow-window sur cour, redistribuer des réseaux.

Surface créée : 138 m² ; surface démolie : 185 m². »



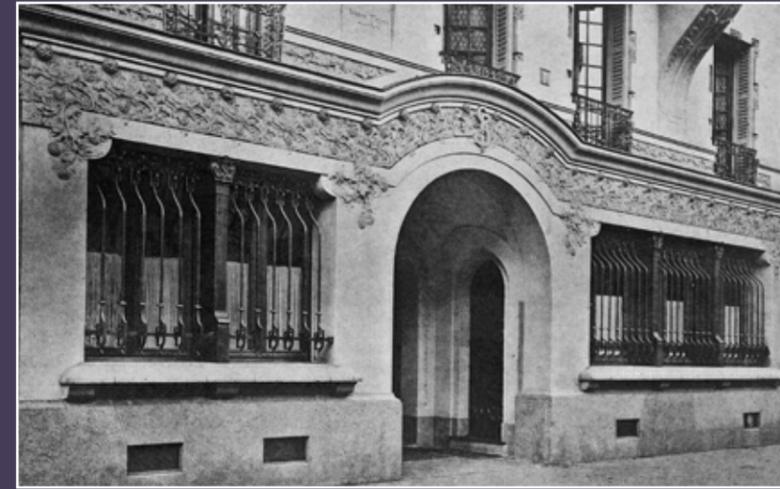
Extrait du P.L.U.



Vue de la façade de la Maison Sulzer Frères, publiée en 1908 (*L'Architecte*, n° 3, 1908, pl. XV).



Détail de la façade de la Maison Sulzer Frères, vue publiée en 1908 (*L'Architecte*, n° 3, 1908).



Vue du rez-de-chaussée de la Maison Sulzer Frères, publiée en 1908 (*L'Architecte*, n° 3, 1908, p. 21).



Vue de la grille en fer forgé de la porte d'entrée, publiée en 1908 (*L'Architecte*, n° 40, 1908, pl. 70).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 420 m²
- Surface existante : 1623 m²
- Surface créée : 138 m²
- Surface totale : 1576 m²

PROTECTION

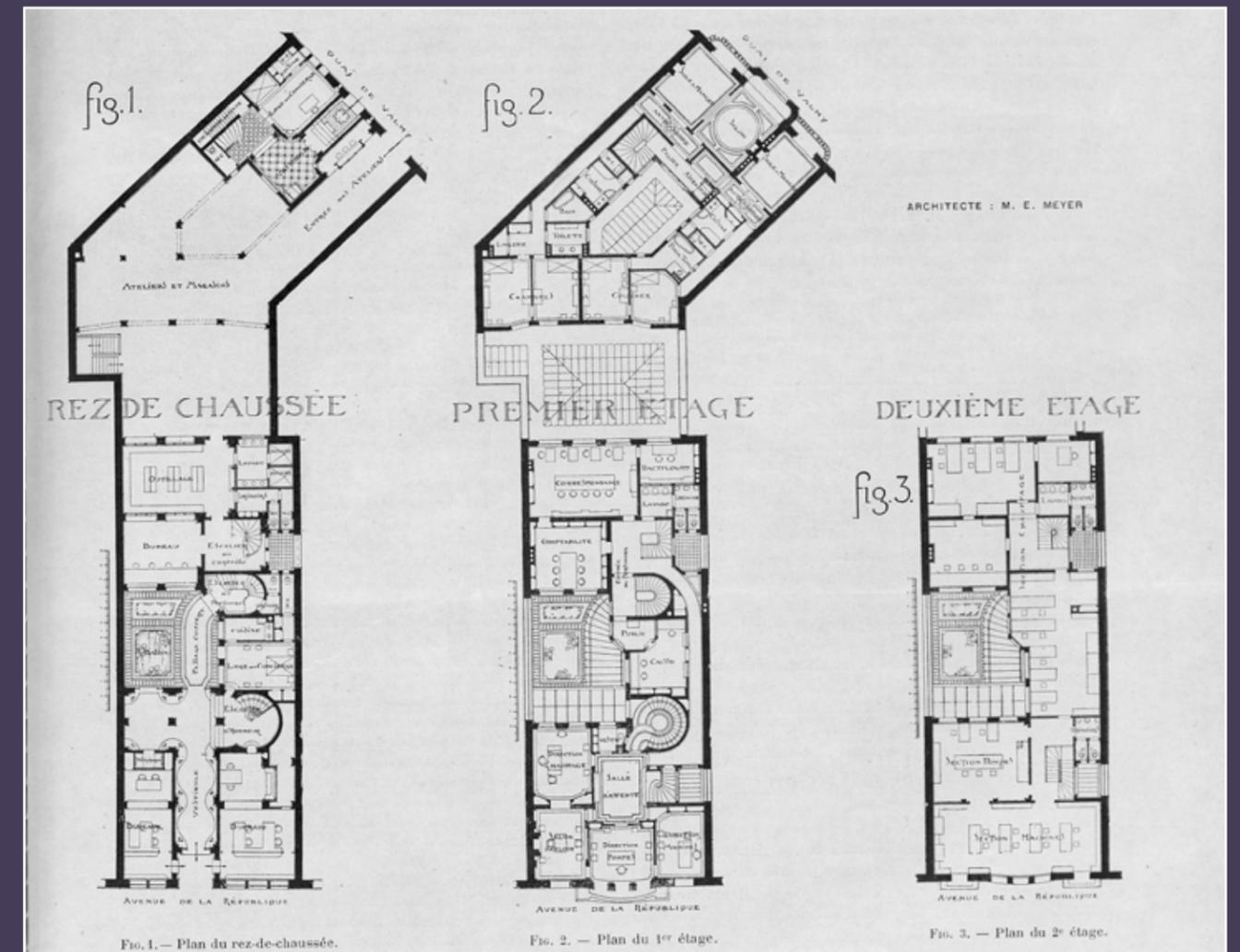
- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Les décors intérieurs des pièces et éléments suivants : au rez-de-chaussée : porte d'entrée, hall, escalier ; au premier étage : salon d'attente avec escalier, trois bureaux (cad. 11 : 01 AA 32) » : inscription par arrêté du 10 février 1986.
- Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Immeuble construit en 1906 par l'architecte Eugène Meyer pour la Société Frères Sulzer société d'origine suisse. La façade dont le style est influencé par le baroque autrichien est surmontée d'un fronton et d'un campanile. L'ornementation de la façade a disparu. À l'intérieur d'importants éléments du décor Art Nouveau d'origine sont préservés notamment les ferronneries signées d'Edgar Brandt et un vitrail couleur jaune d'or évoquant les fleurs des Alpes signé P. Roye (1910). »

ANTÉRIORITÉ

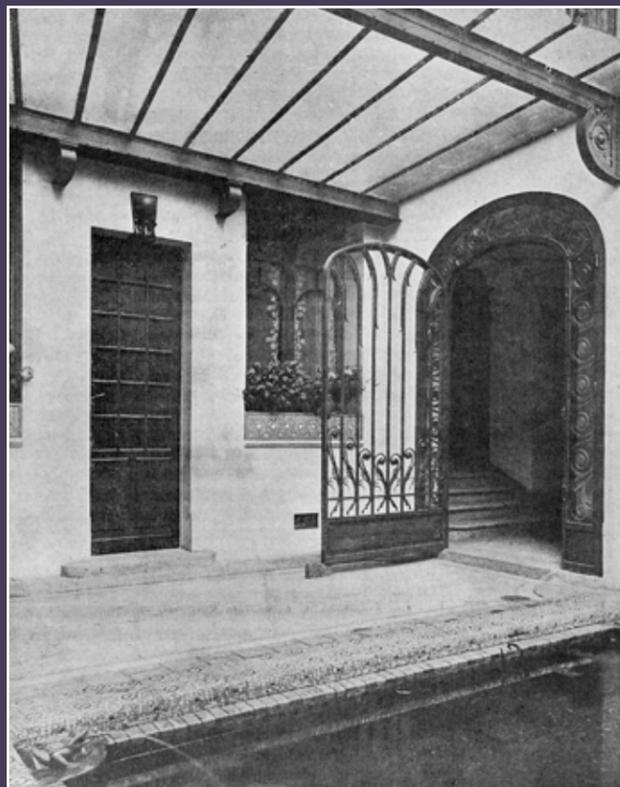
- Séance du 19 septembre 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 septembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, a pris connaissance de l'avis transmis par le DHAAP concernant le projet de transformation du 7 avenue de la République et tient à le renforcer par une résolution. »

PRÉSENTATION

L'immeuble situé au 7 avenue de la République est construit en 1906 par l'architecte Eugène Meyer pour le compte de la maison Sulzer frères, industriels suisses fabricants de machines à vapeur et d'appareils de chauffage. Ces derniers souhaitent « obtenir, sur le plan à faire, un édifice d'une allure peu banale, à seule fin de mettre en vedette leur industrie aujourd'hui si importante » (*L'Architecte*, n° 39, 1908). L'architecte était également de nationalité suisse : Heinrich Eugen Meyer (1855- ?) fut élève de l'école des Beaux-Arts de Paris, actif à Paris et en Suisse, et architecte de la section suisse à l'Exposition universelle de Paris en 1900. Le projet de cet hôtel – qui par ailleurs n'a pas été conçu pour être habité mais plutôt indiqué comme « maison de commerce » – est publié dans les revues *L'Architecte* et *L'Architecture* et fait l'objet, dans cette dernière, d'une critique assez sévère pour sa



Plans du rez-de-chaussée, du premier étage et du deuxième étage, publiés en 1908 (*L'Architecte*, n° 39, 1908, p. 325).



Vue de la cour avec le bassin en mosaïques, l'auvent et la grille en ferronnerie (*L'Architecture*, n° 40, 1908, p.334).



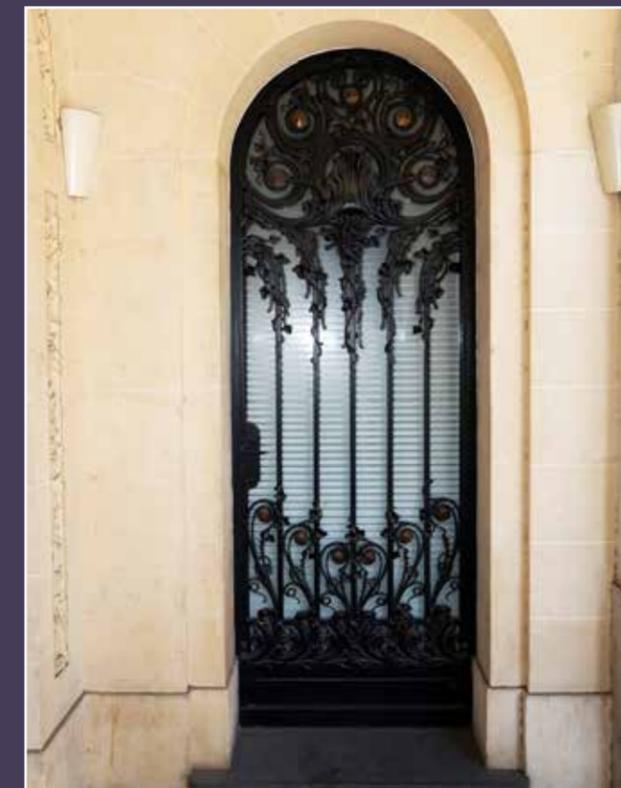
Vue actuelle de l'immeuble depuis l'avenue de la République.



Vue actuelle de la façade sur l'avenue, détail du premier et deuxième étage.



Vue actuelle du couronnement et du campanile recouvert en cuivre du corps de bâti donnant sur l'avenue.



Vue actuelle des ferronneries latérales dans l'entrée.

façade et d'un descriptif éblouissant concernant les intérieurs. La parcelle intéressée par le projet initial était traversante et rejoignait le 9 boulevard Jules Ferry (quai de Valmy au moment de la construction), qui abritait au rez-de-chaussée les ateliers et les magasins de l'entreprise. L'architecte Meyer aurait repris le bâti existant (rez-de-chaussée et entresol) pour élever l'hôtel donnant sur l'avenue de la République, destiné au siège du Chauffage Central Sulzer, d'où le désaxement de la porte d'entrée de la façade. Celle-ci était un exemple soigné d'Art nouveau, comme en témoigne la documentation photographique : ornée de sculptures, corniches, consoles et d'une grande frise, dominée par un fronton curviligne, elle a malheureusement disparu, probablement dans les années 1980. L'édifice est réalisé en béton armé. Le bâtiment sur l'avenue est élevé d'un rez-de-chaussée, un entresol, trois étages carrés et un quatrième sous comble sur un niveau de caves, surmonté par une couverture en tuiles de terre cuite flammée et un singulier campanile en cuivre. À l'arrière, une petite cour – à l'origine ornée d'un petit bassin en mosaïque, aujourd'hui disparu – est délimitée par une aile droite et un corps en fond de parcelle, élevés d'un rez-de-chaussée, un entresol et trois étages carrés, sur caves ; ils ne sont pas adossés à la nouvelle limite parcellaire, ménageant ainsi un espace libre. Un projet de

surélévation d'un niveau concernant le corps en fond de parcelle est déposé en 1948, afin d'y abriter la cantine pour les employés. Cette surélévation étant contraire au règlement en vigueur à cette date, le propriétaire avait obtenu une permission temporaire et avait réalisé l'étage en structure bois afin de faciliter sa dépose à l'échéance établie. Cette permission a ensuite été prolongée jusqu'à devenir définitive et le niveau a donc été intégré à la volumétrie existante.

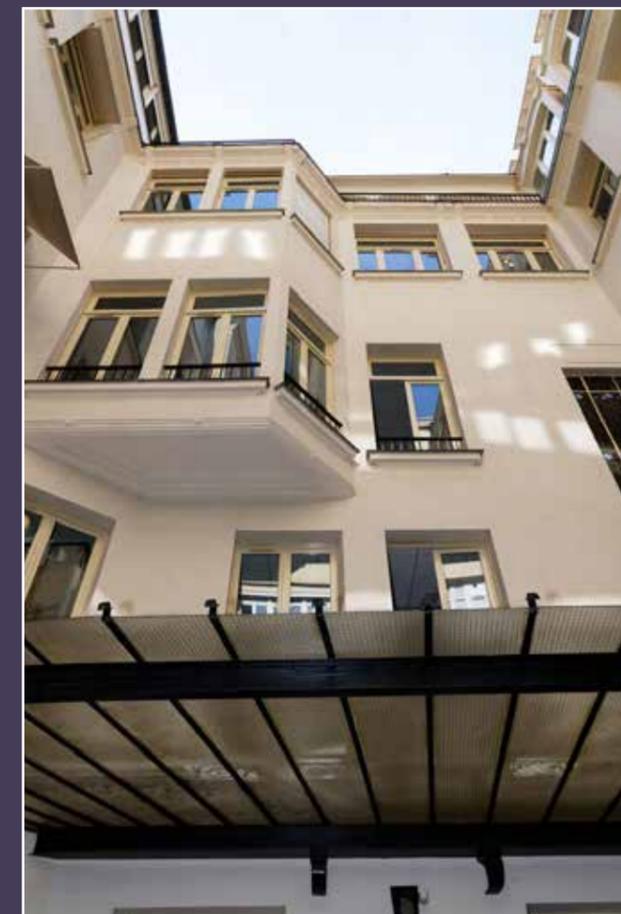
Si, depuis l'extérieur, on peut deviner la finesse des ferronneries de la porte d'accès et des grilles latérales de l'entrée de l'immeuble, œuvre d'Edgar Brandt, c'est à l'intérieur qu'il est possible d'apprécier la richesse de sa décoration : le grand escalier en pierre en tour ronde surmonté d'une coupole sphérique et l'escalier « secondaire » en bois reliant le premier étage au deuxième, présentent des garde-corps aux motifs végétaux, tandis que leurs cages sont éclairées par de beaux vitraux aux motifs floraux, signés par P. Roye en 1910. Le vestibule d'entrée avec son appareil décoratif et le sol en mosaïque est ainsi décrit : « Les parois et les voûtes du porche d'entrée et des vestibules sont en stuc à ton de pierre avec revêtement d'onyx et de marbre paonazzo, les doubleaux sont décorés de chutes de feuillage et des fruits, et les clefs de voûtes incrustées de mosaïques d'or sur lesquelles



Vue actuelle de la cour centrale et de l'auvent.



Vue actuelle de l'escalier principal en tour ronde (inscrit MH).



Vue actuelle de la façade de l'aile droite, donnant sur cour.



Vue actuelle en détail du garde-corps de l'escalier principal avec des motifs végétaux.



Vue actuelle des vitraux aux motifs floraux dans la cage de l'escalier principal (P. Roye, 1910).

se détachent les appareils d'éclairage en fer forgé et en cuivre, formant couronne » (*L'Architecte*, n° 3, 1908). Dans les bureaux du premier étage ainsi que dans la salle d'attente, le décor floral investit les boiseries, les portes, jusqu'aux poignées.

Malgré l'absence d'un permis déposé et donc consultable aux Archives de Paris, il est évident qu'une campagne de travaux a été menée pour permettre l'aménagement des bureaux, mais aussi l'emplacement d'un escalier menant au sous-sol et d'un ascenseur dans l'aile droite. Ces interventions ont affaibli le degré d'authenticité des intérieurs de ces parties, sans pour autant toucher au plan-masse et à la volumétrie d'origine.

La Ville de Paris a reconnu la valeur patrimoniale de cette architecture et, de ce fait, l'immeuble est protégé au titre du PLU. L'immeuble est en outre inscrit au titre des monuments historiques depuis 1986, cette protection concernant « les décors intérieurs des pièces et éléments suivants : au rez-de-chaussée : porte d'entrée, hall, escalier ; au premier étage : salon d'attente avec escalier, trois bureaux ».

Le DHAAP a visité l'immeuble, qui abrite des bureaux de la Ville de Paris, et a pris connaissance de ce projet de restructuration, d'amélioration thermique, d'accessibi-

lité et de sécurité du site. Le projet s'insère également dans la démarche bioclimatique avec la création de toitures terrasses végétalisées et la mise en œuvre d'un aménagement paysager de la cour centrale et de la cour arrière. Le réaménagement des bureaux comporterait « la création de plateaux à chaque étage afin d'optimiser la polyvalence des espaces pour les preneurs ainsi que la ventilation naturelle », comme indiqué dans la notice architecturale.

Après le dépôt des pièces modificatives dans le courant du mois d'août, le service avait émis un avis défavorable, transmis à la CVP lors de la séance de septembre 2023 et validé par les membres. Suite à cet avis défavorable, la maîtrise d'œuvre a proposé des modifications au projet, répondant point par point aux éléments sensibles indiqués par le service.

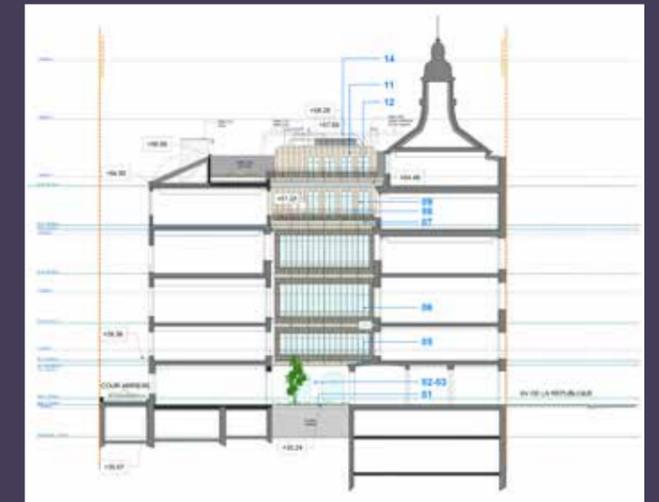
Le DHAAP avait en premier lieu remarqué l'épaississement ainsi que la surélévation d'un niveau de l'aile droite donnant sur cour, avec création d'une toiture-terrasse végétalisée non accessible. Cet élargissement d'environ 1,50 m, inspiré par le type du bow-window parisien, serait en structure métallique et complètement vitré de l'entresol au deuxième étage, son objectif étant de créer de nouvelles circulations horizontales. Cependant, sa réalisation entraînerait une modification spatiale de la cour et la



Vue actuelle de l'escalier attenant la salle d'attente des bureaux au premier étage (inscrit MH).



Vue actuelle en détail d'une porte et de sa poignée dans les bureaux du premier étage.



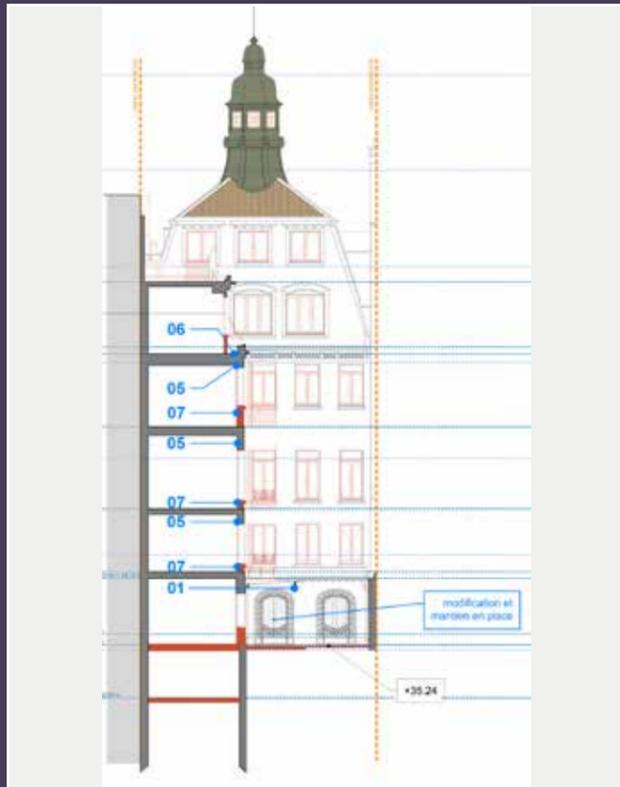
Coupe longitudinale, projet présenté en septembre 2023 (© Pierre Audat & Associés).



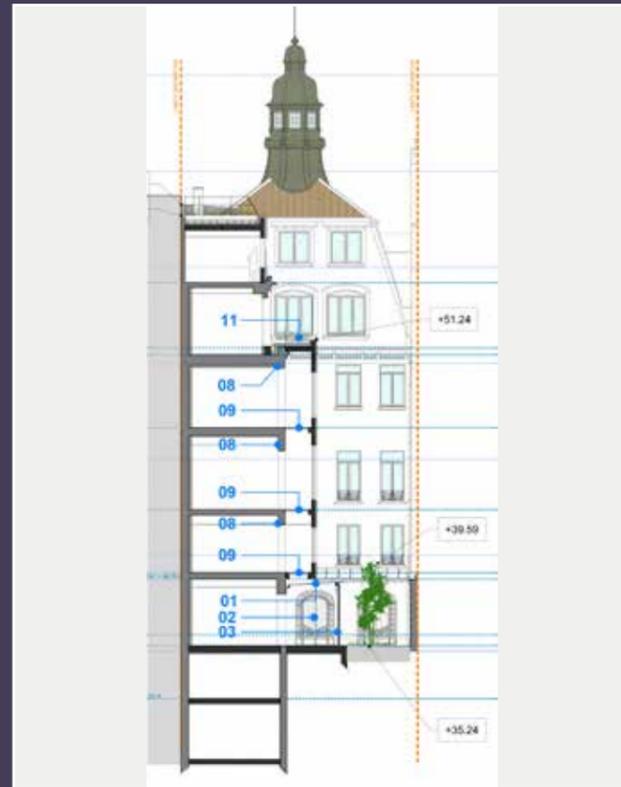
Coupe longitudinale, état existant avec indication en rouge des démolitions envisagées (© Pierre Audat & Associés).



Coupe longitudinale, nouveau projet (© Pierre Audat & Associés).



Coupe transversale, état existant avec indication en rouge des démolitions envisagées (© Pierre Audat & Associés).



Coupe transversale, état projeté (© Pierre Audat & Associés).

disparition d'une travée de la façade arrière du bâtiment sur rue, ainsi que, dans la première version du projet, la démolition presque intégrale de la façade de l'aile. Dans les pièces modificatives, la façade de l'aile serait conservée avec des démolitions ponctuelles permettant l'accès aux coursives ; ces dernières auraient des planchers en verre, afin d'assurer la transparence aussi verticale entre les niveaux. La création des surfaces supplémentaires des coursives se justifierait par la mise aux normes (fluides, accessibilité, sanitaires) du bâtiment, dans l'idée de regrouper sur cette aile les modifications à apporter, afin de ne pas toucher aux pièces protégées du corps de bâti donnant sur rue. Le volume de la surélévation ainsi qu'un deuxième niveau partiel de sous-sol – creusé au-dessous du bâtiment sur rue et partiellement de l'aile droite – seraient réalisés pour y loger des espaces techniques.

Dans la première version du projet, la création de cet épaissement de l'aile touchait également à l'auvent en ferronnerie de la cour – vraisemblablement un élément d'origine, comme en témoignerait une photographie d'époque –, qui serait finalement gardé dans la nouvelle proposition ; pour autant, on ne renonce pas à la création, dans la cour, d'une circulation fermée appelée jardin d'hiver, délimitée par des châssis vitrés fixes et reliant le bâtiment sur rue avec l'aile pour des raisons d'accessibi-

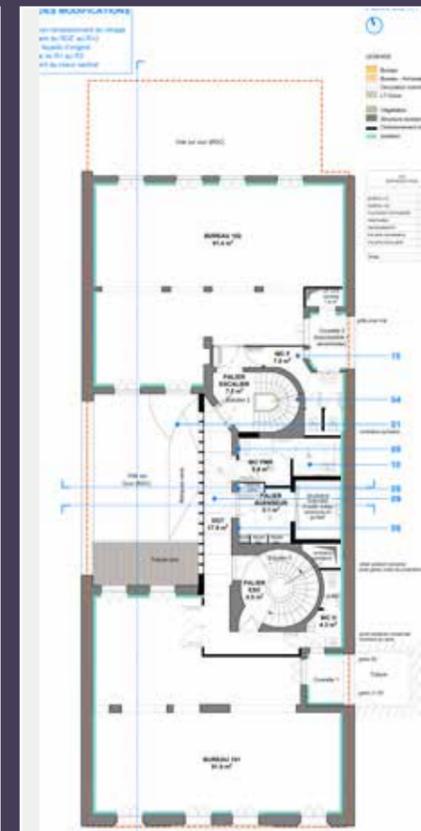
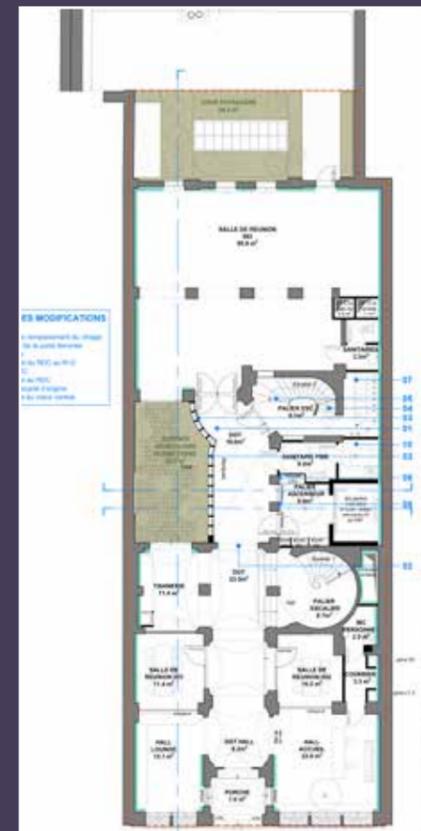
lité. La porte en ferronnerie donnant sur la cour, initialement prévue pour être déposée et réemployée dans le corps au fond de la parcelle, serait finalement gardé à son emplacement d'origine, où elle correspond à l'axialité de la porte d'entrée, grâce au dépôt d'une demande de dérogation.

Le DHAAP avait par ailleurs noté que les démolitions envisagées lui semblaient excessives, compte tenu de la protection Ville de Paris ; en particulier, le service avait indiqué une attention particulière à réserver à l'escalier de service – présent dans les plans d'origine –, à la façade de l'aile droite déjà évoquée et au vestibule du bâtiment sur rue. Dans les pièces modificatives, l'escalier de service serait conservé du rez-de-chaussée au R+2, laissant la réfection aux dernières volées de l'extension des années 1980. Quant à la création de larges ouvertures reliant l'espace central aux pièces latérales dans le porche d'entrée, elle est maintenue, la maîtrise d'œuvre considérant l'intervention comme une revalorisation de cet espace, également destiné à sécuriser les accès du site, et soulignant que « cette opération est à caractère parfaitement réversible ».

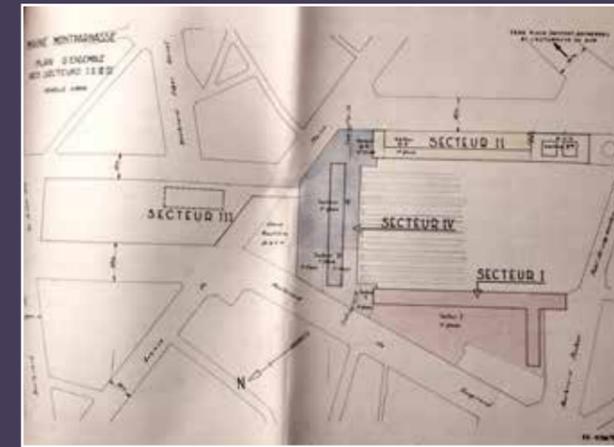
Concernant la façade sur rue, qui présente au rez-de-chaussée une entrée centrale et deux baies latérales, pourvues d'allèges, le service avait estimé qu'elle serait



De gauche à droite : plan du rez-de-chaussée, état existant ; plan du rez-de-chaussée, projet présenté en septembre 2023 ; plan du rez-de-chaussée, état existant avec indication en rouge des démolitions envisagées, nouveau projet (© Pierre Audat & Associés).



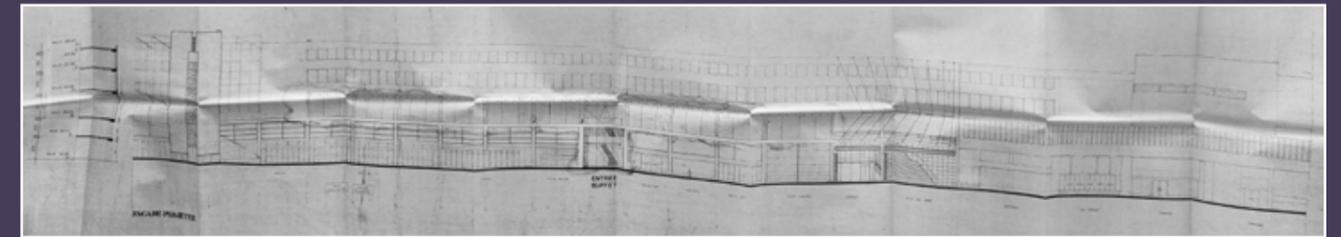
À gauche : plan du rez-de-chaussée, nouveau projet.
Ci-contre : plan du 1^{er} étage, nouveau projet (© Pierre Audat & Associés).



Plan des secteurs de l'opération Maine-Montparnasse, s.d. (AD75).



Vue aérienne de la nouvelle gare, 1970 (© IGN).



Plan des façades de la dalle boulevard de Vaugirard, Jean-Marie Duthilleul, accompagné de Jean-Paul Saveriau et M. Maillard, archs., 1990 (AD75).

39 boulevard de Vaugirard (15^e arr.)

Modification et surélévation partielle de la dalle de la gare Montparnasse

Pétitionnaire : M. Lionel ROZENBERG
 NRS VAUGIRARD
 PC 075 115 23 V0042
 Dossier déposé le 26/07/2023
 Fin du délai d'instruction le 18/02/2024

« Construction de surface de plancher à destination de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux, de commerce. Changement de destination, extension, surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+2 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux, de commerce en locaux à usage de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux, de commerce.

Surface changeant de destination : 80 m² ; surface créée : 5525 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 5 ; surface démolie : 346 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 16 457 m²
- Surface existante : 3031 m²
- Surface créée : 5605 m²
- Surface totale : 8210 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le présent permis de construire s'inscrit dans un sous-ensemble du socle du secteur 1 de la gare Montparnasse, édifée au cours des années 1960 et partiellement modifiée depuis. Compris le long du boulevard de Vaugirard entre le n° 39 et 41, il étend son emprise sur une partie du square Max Hymans situé sur la dalle.

La gare Montparnasse actuelle est le fruit de deux opérations majeures de l'histoire de l'urbanisme parisien. Une première dans les années 1960, conduite par l'Agence pour l'Opération Maine Montparnasse (AOM), composée des architectes Eugène Beaudouin, Urbain Cassan, Raymond Lopez, Louis Hoym de Marien et Jean Saubot, qui instaure cette architecture sur dalle caractéristique de

son époque. Une seconde, celle de la ZAC Pasteur-Montparnasse, est initiée en 1985 et conduite par Jean-Marie Duthilleul et l'atelier d'architecture de la SNCF. Ces deux opérations, à la très grande technicité, créent un ensemble cohérent qui tente de conjuguer une multitude d'équipements et de flux, à la fois ferroviaires, automobiles et piétons.

Avant-guerre, la gare du XIX^e siècle conçue par Victor Lenoir, située au croisement de la rue de Rennes et du boulevard du Montparnasse, est complétée par un second bâtiment sur la rue du Maine censé répondre au développement du trafic ferroviaire. En 1955, les projets d'extension de la gare sont relancés dans le cadre de l'adoption du nouveau schéma directeur du plan de circulation de Paris et l'opération, qui s'étend à tout le quartier, prend le nom de Maine-Montparnasse. Au-delà d'un agrandissement et d'une modernisation de la gare, l'opération Maine-Montparnasse propose ainsi un vaste projet de développement économique et urbain du quartier, associant en plus de la gare un centre commercial, une tour de bureaux de 210 mètres de haut, mais aussi un ensemble de barres accueillant des logements, des bureaux et un centre de tri postal.

La nouvelle gare, placée plus au sud de l'ancienne, se



Vue aérienne de la gare en travaux, les skydômes en cours de remplacement, 1990 (© IGN).



Vue depuis le boulevard de Vaugirard, 2020 (© Google Street View).



Vue depuis le boulevard de Vaugirard, 2021 (© Google Street View).



Projet de façade pour la barre perpendiculaire aux voies, SCPA Jougleux du Fiore, 1994 (AD75).

compose d'un socle censé assurer la continuité du bâti au niveau de la rue, qui enserme les voies ferrées sur trois côtés, surmonté de longues barres. Le présent permis de construire s'inscrit au sein du secteur 1 de l'ensemble, édifié le premier le long du boulevard de Vaugirard. Dans ce secteur, deux barres à R+17 sont placées perpendiculairement, l'une située le long des voies, signée Eugène Beaudouin pour Air France, l'autre conçue par Jean Dubuisson et présentant la trame caractéristique de cet architecte. Entre les barres, deux longs skydômes, entourés d'un petit espace paysager, apportent de la lumière dans les niveaux inférieurs de la dalle. Doté de pelouses et d'arbustes, cet espace, bientôt nommé square Max Hymans, préfigure en quelque sorte les grands projets de jardin au-dessus des voies ferrées amorcés dès 1962, mais qui ne se concrétisent qu'avec la constitution de la ZAC en 1985.

Dans le cadre de ce nouveau projet de ZAC, très ambitieux, l'extension et le réaménagement de la gare sont prévus avec la création d'un niveau de parking, mais surtout d'une vaste dalle recouvrant les voies ferrées jusqu'au pont des Cinq Martyrs du Lycée Buffon. Le nouvel espace ainsi formé vise à accueillir un grand jardin de 3,5 hectares et un ensemble de bureaux, de commerces

et d'équipements divisé en deux bâtiments. Cette restructuration majeure de la gare, conduite par Jean-Marie Duthilleul et l'atelier d'architecture de la SNCF, s'amorce à la délivrance d'un premier permis de construire préfectoral en 1987.

Du côté du boulevard de Vaugirard, dans la partie désormais dénommée « aile de Vaugirard », les niveaux du socle sont réaffectés et conduisent à quelques modifications, dont les plus visibles résident dans le réaménagement des accès depuis le boulevard et des skydômes du square, achevé au début des années 1990. Les locaux du socle donnant sur le boulevard et concernés par le présent permis de construire ne sont ainsi pas directement impactés par cette opération ; une visite du DHAAP, en novembre 2023, a par ailleurs permis de constater la survivance des plafonds à caissons en béton armé et des menuiseries d'origine.

Depuis, d'autres interventions plus ponctuelles ont progressivement modifié cette partie de la gare. En 1996, la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), alors propriétaire de la barre Air France, dépose notamment un permis de construire pour une lourde restructuration. En façade, les architectes SCPA Jougleux di Fiore rompent ainsi avec la trame Beaudouin, remplacée par



Emprise du projet du permis de construire (© Buzzo Spinelli Architecture).



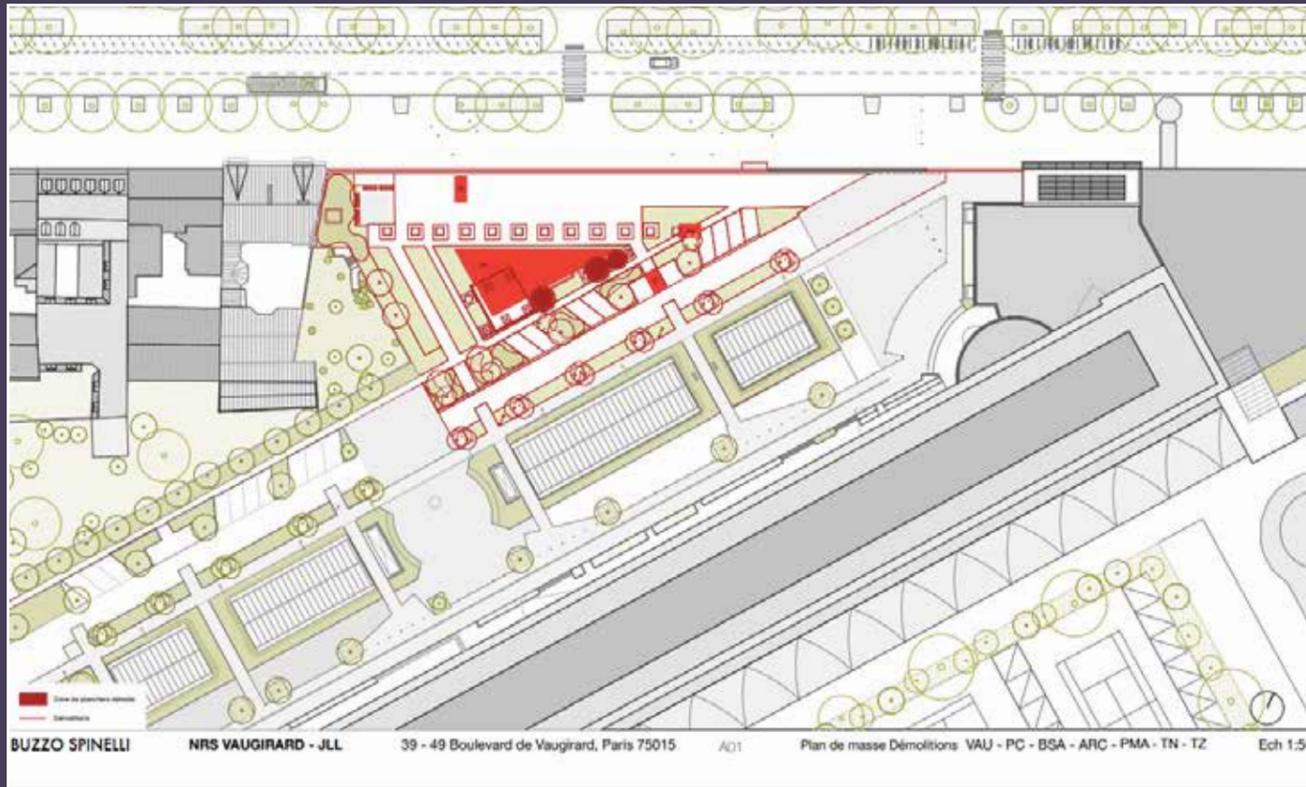
Vue intérieure avec plafonds à caissons en béton armé, 2023.



Détail du parement en céramique et des menuiseries depuis le boulevard, 2023.



Détail des menuiseries, 2023.



Plan des démolitions (© Buzzo Spinelli Architecture).

des verres-miroir alors en vogue dans l'architecture tertiaire, ponctuée de quelques avancées qui bouleversent l'aspect rectiligne de la barre et la cohérence de l'ensemble.

L'ajout d'un bâtiment provisoire, entre août 2020 et avril 2021, achève de modifier le square sur la dalle et conduit à l'abattement de plusieurs arbres. Rompant avec la volumétrie du socle, il préfigure le projet de surélévation du permis de construire à l'étude.

Le présent permis de construire ne concerne dans ce sous-ensemble du socle du secteur 1 que les trois niveaux de bureaux du socle ; les deux niveaux de parking en sont ainsi exclus. Le projet prévoit une importante surélévation et la création d'une large trémie triangulaire dans la dalle, afin de ménager un patio végétalisé.

Sur le boulevard de Vaugirard, les menuiseries en acier et les allèges non porteuses doivent être déposées, quand le parement en céramique de la façade est destiné à être entièrement remplacé. Si le projet respecte la trame de la façade du socle, il rompt ainsi avec l'effet d'ensemble de la dalle et perd notamment les jeux de reflet offerts par le relief des carreaux originaux. Le nouveau bâtiment se dresse sur cinq niveaux au droit de la façade du socle ; doté d'une structure légère en bois et de façades large-

ment vitrées, il vise à accueillir une école d'enseignement supérieur (CINASPIC).

Le square, déjà amputé par l'implantation des bâtiments provisoires le long du boulevard au début des années 2020, doit être en partie réaménagé. L'allée longeant le nouveau bâtiment doit être élargie de façon à ménager un accès pompier, tandis que la coupe de seize arbres est prévue.

Ce projet d'envergure s'insère dans le processus de métamorphose du quartier de la « Nouvelle Maine-Montparnasse », qui prévoit le réaménagement de l'ensemble du site jusqu'en 2030. Les opérations de forêt urbaine de la place de la Catalogne et de lourdes réhabilitations du CIT, de la tour Montparnasse ou encore de l'ancien Musée de la Libération ont ainsi déjà été portées à l'attention du DHAAP et de la Commission du Vieux Paris. Si l'effet d'ensemble de la composition initiale de la dalle de la gare Montparnasse reste encore prégnant aujourd'hui, cette nouvelle intervention propose ainsi une franche densification et une rupture avec la volumétrie caractéristique de cet ensemble.



Vue depuis le square Max Hymans, 2023.



Vue depuis le boulevard de Vaugirard.



Vue d'insertion depuis le square Max Hymans (© Buzzo Spinelli Architecture).



Vue d'insertion depuis le boulevard Vaugirard avec la tour Montparnasse transformée par la nouvelle AOM (© Buzzo Spinelli Architecture).

DISCUSSION

Stéphane Lecler indique que le cahier des charges a été étudié en concertation avec la Ville. Il donne dans le même temps des informations sur le retard du projet de rénovation de la tour Montparnasse et du centre commercial. Jean-François Legaret considère que les projets à Montparnasse n'auront de sens que si on améliore la desserte souterraine de la gare, qui est indigne. Bernadette Blanchon revient sur le square Max Hymans, qui a selon elle une certaine tenue, et fait remarquer que les travaux sont particulièrement sonores sur ce site. Philippe Simon demande que l'on dispose d'un plan-masse ; le bâtiment semble très épais et déplore que la continuité du socle soit brisée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de construction en surélévation au 39 boulevard de Vaugirard. Elle considère que le socle de la gare des années 1960, très caractéristique, mérite d'être préservé. Afin de mieux comprendre l'impact du projet, notamment sur le square Max Hymans, elle souhaite une visite sur place avec les porteurs du projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Apur : Documentation ZAC Pasteur-Montparnasse.
- Archives de Paris : 99W 118 ; 1514W 79 ; 1799W 10 ; 2277W 66 ; 2277W 67 ; 2460W 12 ; 3431W 33 ; 3578W 13 ; 3588W 286.
- « Maine-Montparnasse avant la tour », *Paris projet, aménagement urbanisme avenir*, n° 4, 1970, p. 71-87.
- Karen BOWIE, Simon TEXIER (dir.), *Paris et ses chemins de fer*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2003.
- Pavillon de l'Arsenal, *Œuvres construites, 1948-2009 : architectures de collection*, Paris, 2009
- Virginie PICON-LEFEVRE, *Paris-ville moderne. Maine Montparnasse et La Défense, 1950-1975*, Paris, Norma Editions, 2003.
- Simon TEXIER, *Paris contemporain*, Paris, Parigramme, 2010 (2005).
- « Gare Montparnasse, Paris, France, 1987-1990 », dans Cristiana MAZZONI, *Gares. Architectures 1990-2010*, Arles, Milan, Actes Sud/Motta, p. 58-67.



La gare Montparnasse et le pont des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, vers 1984 (© APUR).



Vue d'une des premières maquettes de la ZAC. L'ensemble tertiaire sur le pont des Cinq Martyrs du Lycée Buffon ne connaît pas encore sa volumétrie finale, bien que les grands principes apparaissent déjà, s.d. (AD75).

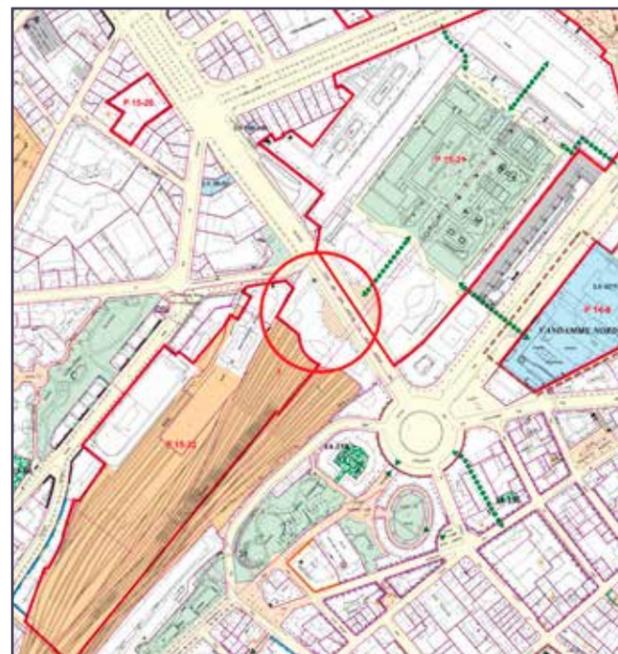
2 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon (15^e arr.)

Réhabilitation lourde d'un des plus grands ensembles tertiaires des années 1990

Pétitionnaire : M. Marc VERDON
 SCI NEW STATION
 PC 075 115 23 V0046
 Dossier déposé le 03/08/2023
 Fin du délai d'instruction le 12/03/2024

« Rénovation, restructuration et extension, surélévation d'un immeuble de bureaux et commerces, changement de destination, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+9 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux, de commerce en locaux à usage de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux, de commerce.

Surface changeant de destination : 692 m² ; surface créée : 4907 m² ; surface démolie : 5343 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 5883 m²
- Surface existante : 28 225 m²
- Surface créée : 5599 m²
- Surface totale : 27 789 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

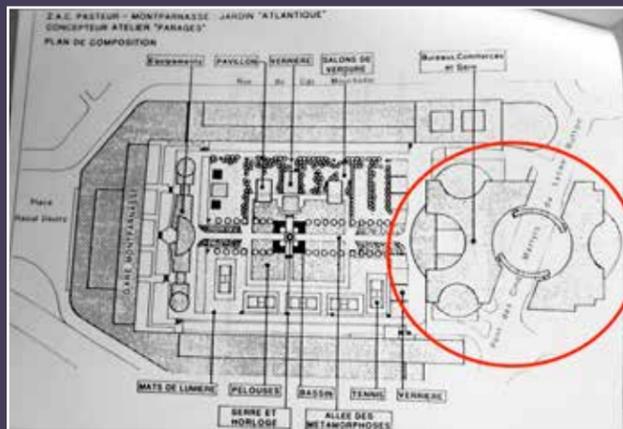
Le présent permis de construire concerne le bâtiment situé face au faisceau des voies ferrées de la gare Montparnasse. Véritable porte de Paris ouvrant sur la vaste opération de la ZAC Pasteur-Montparnasse, il forme avec un édifice jumeau un ensemble tertiaire et commercial dénommé à l'origine Atlantique-Montparnasse, articulé autour de la place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon et livré en 1993 selon les plans de l'architecte Jean Willerval.

Dès 1982, soit à peine dix ans après l'achèvement de la gare Montparnasse par l'AOM, le Conseil des ministres commande une enquête de faisabilité sur la création d'un TGV Atlantique au départ de cette dernière, afin d'élargir sa desserte à de nouvelles grandes villes comme le Mans,

Tours, Rennes, Bordeaux ou encore Hendaye. L'ampleur d'un tel projet nécessite une transformation totale de la gare et de ses abords, déjà métamorphosés au cours des années 1960-1970. Au terme d'études menées conjointement par la Ville de Paris et la SNCF, un programme d'aménagement définit la réorganisation de la gare et la création d'une immense dalle en couverture des voies ferrées, jusqu'à l'emplacement de l'ancien pont des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, afin d'accueillir un vaste jardin de 3,5 hectares, envisagé dès 1962, et un grand ensemble tertiaire et commercial de 70 000 mètres carrés, qui vient compléter l'opération. La fin des années 1980 est en effet marquée par l'élaboration de nombreux programmes de bureaux, dont témoignent par exemple le ministère des Finances à Bercy de Paul Chemetov et Borja Huidobro, ou la Grande Arche de la Défense de Johann Otto von Spreckelsen, tous deux achevés en 1989.

La maîtrise d'ouvrage est confiée à la SNCF Atlantique-Montparnasse, la société d'économie mixte Semirep assurant le rôle d'aménageur, quand l'architecte Jean-Marie Duthilleul coordonne l'ensemble. Par son ampleur et par sa technicité, ce projet apparaît comme l'un des plus grands chantiers de la fin des années 1980 à Paris.

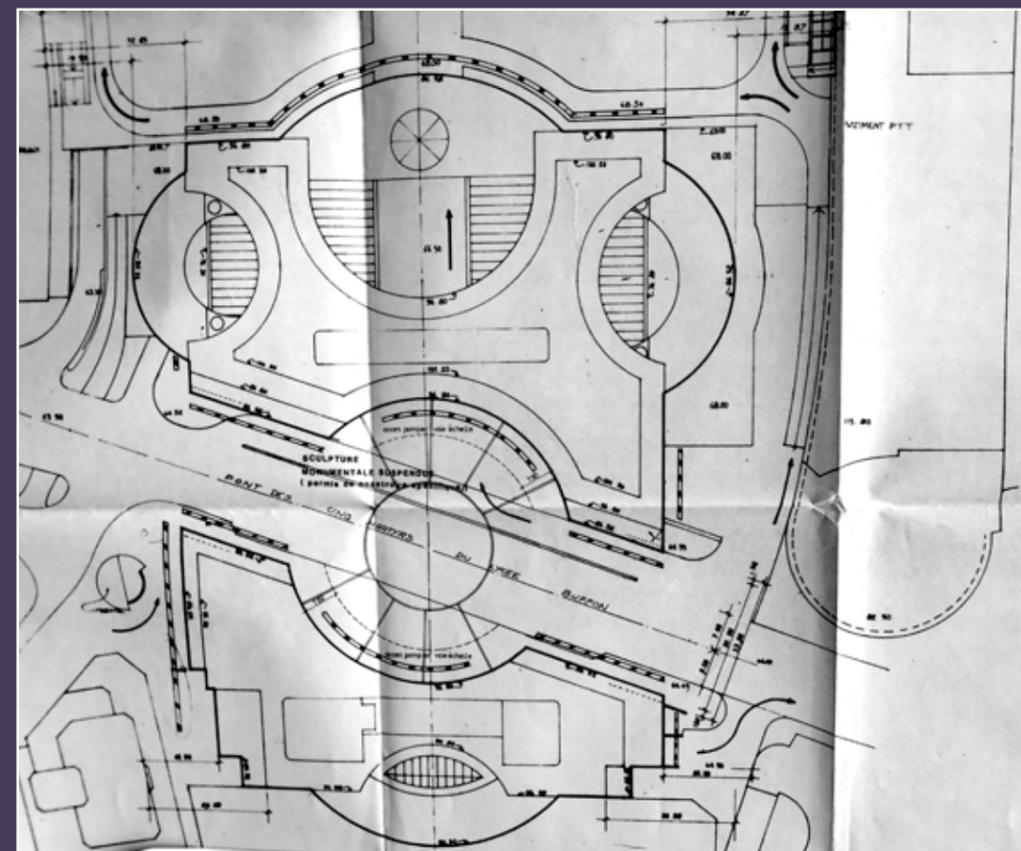
En septembre 1985, Jean Willerval est désigné lauréat



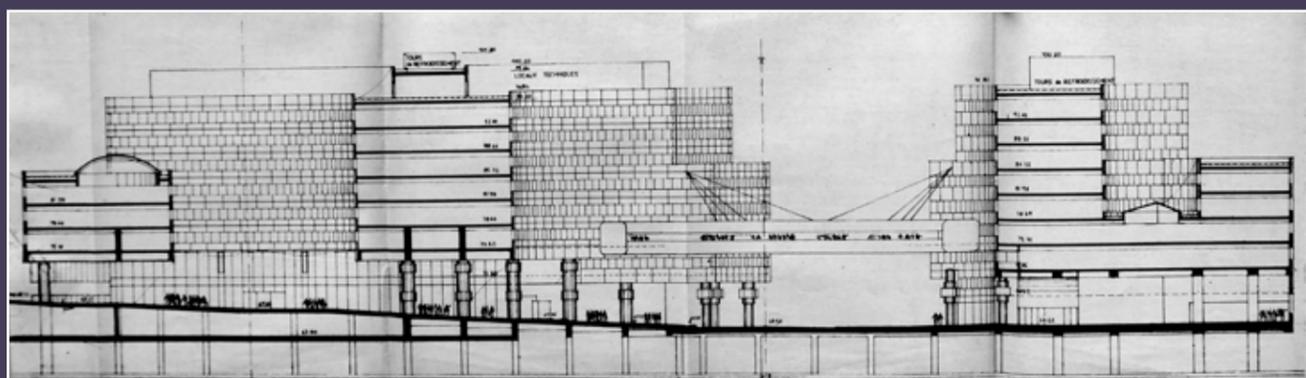
Plan de la ZAC, 1985 (AD75).



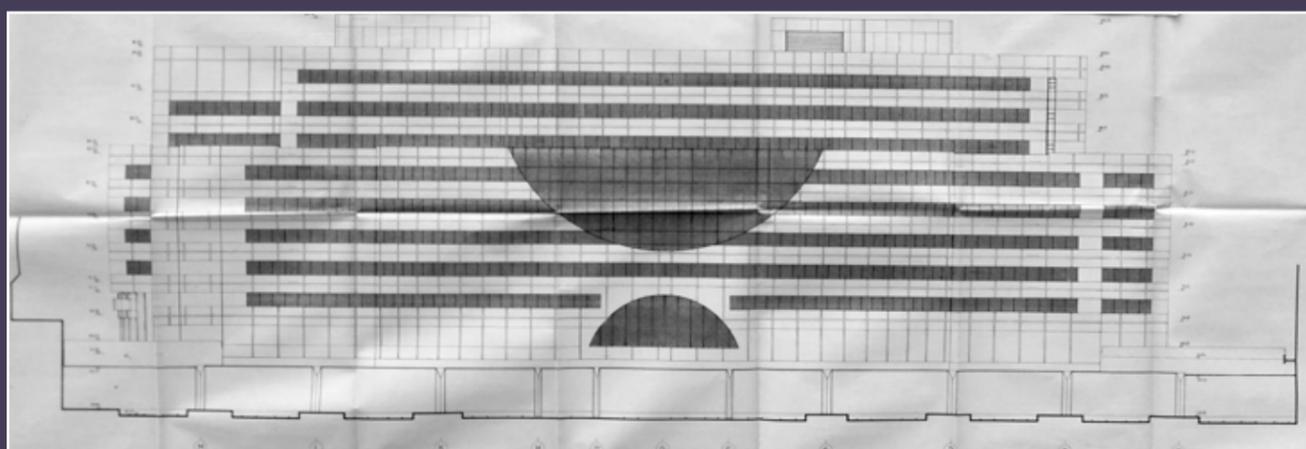
Jacques Chirac devant la maquette, *Le Parisien*, 1986 (AD75 /cl. E.Pagnoud).



Plan montrant les grands principes de l'œuvre prévue en remplacement de la passerelle, vers 1988 (AD75).



Coupe du premier permis de construire montrant la passerelle, 1986 (AD75).



Élévation de la façade sud du bâtiment « Pont Sud » (AD75).

du concours pour l'ensemble tertiaire, auquel sont également invités à participer d'autres éminents architectes tels que Michel Andrault et Pierre Parat, Claude Parent ou encore Roger Taillibert. Architecte et urbaniste prolifique en France et à l'étranger, célèbre à Paris pour la Caserne Masséna (1971) ou les parapluies des Halles (1986), Willerval a notamment reçu le premier Grand prix national d'architecture en 1975 et plusieurs de ses bâtiments sont aujourd'hui labellisés Architecture contemporaine remarquable (ACR). Dans la tradition de l'École des Beaux-Arts, il poursuit ici la grande composition axée nord-sud de la gare. Les formes courbes des bâtiments se faisant face délimitent une vaste place circulaire à l'emplacement de l'ancien pont et compensent ainsi la position désaxée du boulevard Pasteur. Formant un ensemble simple et cohérent, ils créent une jonction entre le vide du faisceau des voies ferrées, dominé par le bâtiment « Pont Sud », et la nouvelle dalle accueillant l'immense jardin Atlantique, accessible par l'entrée monumentale du bâtiment « Pont Nord ». L'architecte inscrit harmonieusement l'ensemble dans son environnement urbain et reprend les formes arrondies déjà choisies par Louis Arretche pour le centre de tri postal voisin achevé en 1967 (actuel hôtel Concorde), mais surtout par Ricardo Bofill pour la place de Catalogne, inaugurée

quelques années auparavant. Bien qu'elles n'adoptent pas le vocabulaire néoclassique de Bofill, les baies en verre-miroir de Willerval font écho aux façades arrières de la place de Catalogne et poursuivent ainsi le dialogue entre les deux opérations. Ce parti pris témoigne aussi du goût de l'époque pour ce matériau dans l'architecture tertiaire, dans laquelle Willerval s'est déjà illustré avec brio. Il reprend par exemple les formes courbes de la tour Descartes pour IBM (1987), ou encore l'alternance de vitres en miroir teintées et d'allèges claires de la Tour Total Michelet (1985), toutes deux réalisées en collaboration avec d'autres architectes à La Défense.

Les deux bâtiments, qui devaient dans le projet initial être connectés par une passerelle, sont édifiés selon des dispositifs communs : ils adoptent une structure poteaux-poutres en béton armé et sont dotés de voiles de béton armé en façade, ponctués d'ouvertures respectant une trame régulière de 4 m. Ces voiles sont habillés d'allèges en aluminium laqué métallisé de teinte gris-clair, élégamment jointées de tôle bombée et striée. Sur le parvis dessiné par l'architecte, les poteaux en aplomb des façades, revêtus de céramique colorée, esquissent une colonnade qui confère à la place un aspect d'atrium. Profitant de l'orientation est-ouest du boulevard qui



Les façades jumelles enveloppant la place. Vue depuis le bâtiment « Pont Sud », 2023.



Les verres-miroir des façades faisant écho à ceux de la place de la Catalogne, 2023.



Reflets produits sur la façade « Pont Nord », 2023.



Détail des allèges en façade, 2023.



Vue d'insertion du projet, façade donnant sur la place (© Ferrier Marchetti Studio).



Vue d'insertion montrant la façade arrière du bâtiment faisant face aux voies ferrées (© Ferrier Marchetti Studio).

sépare les bâtiments, le verre-miroir bleuté formant bandeau produit des jeux de reflets et de miroitements, qui évoquent finalement le thème maritime de l'opération et continuent d'unir ces façades jumelles aux allures de paquebots.

En 1988, le projet porté par Kaufmann & Broad et le Groupement foncier français de l'opération est vendu au groupe japonais Kowa Real Estate Investment Co Ltd, conduisant au dépôt d'un permis modificatif, censé répondre aux attentes de la nouvelle maîtrise d'ouvrage. Les principaux changements pour le bâtiment « Pont Sud » résident dans la suppression de la grande allée commerciale, qui devait traverser l'édifice en son centre au rez-de-chaussée, et du restaurant inter-entreprises prévu au deuxième étage. La passerelle, placée au même niveau que le restaurant afin d'en faciliter l'accès depuis le bâtiment « Pont Nord », est de facto abandonnée. Si les édifices sont désormais déconnectés et séparés par le boulevard Pasteur, Willerval propose à cette date la création d'une œuvre monumentale censée assurer leur jonction, mais aussi la définition, l'éclairage et l'embellissement de la place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon. Il s'agit là encore pour l'architecte de faire écho à l'organisation de la place de Catalogne, alors articulée autour

de la fontaine en disque incliné de l'artiste Shamaï Haber. Cette volonté de marquer par un signal urbain fort l'une des entrées de la gare par le bâtiment « Pont Nord » ne sera cependant jamais concrétisée.

Suite à la délivrance de ce permis modificatif, les deux bâtiments sont édifiés de concert et une déclaration d'achèvement de travaux est transmise en février 1992. L'ensemble obtient son certificat de conformité sans encombre en mai 1993.

Depuis sa livraison, ce complexe tertiaire n'a subi que peu d'altérations, à l'exception de quelques modifications des façades et ouvertures au rez-de-chaussée et des éléments techniques du toit-terrasse, survenus entre 1999 et 2019.

Le projet présenté dans le cadre de ce permis de construire ne concerne que le bâtiment « Pont Sud » et propose une réhabilitation lourde, marquée par une réorganisation des distributions intérieures et la modification des façades existantes, mais aussi de la volumétrie de l'édifice.

L'aspect extérieur du bâtiment est ainsi très altéré : le rez-de-chaussée et l'entresol sont dotés de façades en mur-rideau et les poteaux perdent leur parement

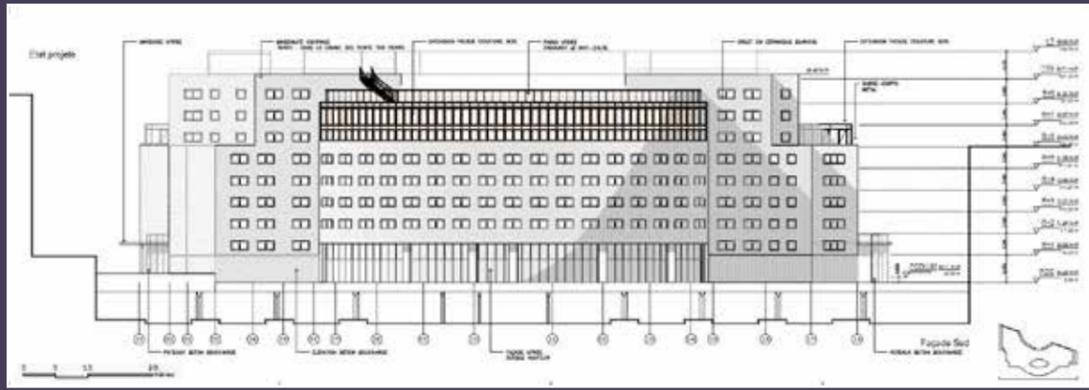
d'origine en céramique de couleur vive, remplacé par du béton bouchardé. Dans les niveaux supérieurs, les façades alliant métal et verre-miroir sont déposées et le voile en béton, ainsi mis à nu, est recouvert d'une ITE et d'un mortier de parement projeté de « ton pierre ». Le rythme des nouvelles baies reprend celui de ce voile de béton et rompt avec les bandeaux de la façade d'origine. À l'intérieur, des loggias continues sont ménagées du côté nord, créant un effet de profondeur au niveau des baies, quand les baies de la façade sud donnant sur les voies ferrées sont désormais placées au nu intérieur du voile de béton, afin d'offrir un léger ombrage.

La partie nord de l'édifice, qui fait face à la place et à son bâtiment jumeau, est de surcroît dotée d'une marquise vitrée, supportée par de nouveaux poteaux formant une colonnade. Ces derniers arborent le même revêtement en béton bouchardé prévu pour ceux d'origine. Au centre du bâtiment, une importante faille, ceinte d'une passerelle en miroir qui reflète l'espace public et le ciel, est creusée sur cinq niveaux. Elle ménage ainsi une entrée monumentale et ouvre un nouvel axe médian traversant tout le bâtiment jusqu'au faisceau des voies. En cela, elle reprend finalement l'axialité prévue dans les premiers projets de Willerval, dans lesquels le « Pont Sud » se divi-

sait en deux bâtiments distincts.

Cette faille est toutefois en partie compensée par des surélévations vitrées à ossature bois, qui viennent lisser les jeux de volumétrie de l'existant, lesquels allégeaient pourtant l'ensemble et apportaient davantage de lumière au patio. Les gradins de la façade nord sont ainsi comblés sur un niveau, quand la partie centrale de la façade Sud est surélevée sur deux étages. Enfin, les terrasses sont végétalisées et rendues accessibles aux usagers du bâtiment.

L'ensemble du quartier Maine-Montparnasse ne connaît aujourd'hui aucune sorte de protection et fait l'objet d'un réaménagement global, prévu jusqu'en 2030. Les opérations de forêt urbaine de la place de Catalogne et les lourdes réhabilitations du CIT, de la tour Montparnasse ou encore de l'ancien Musée de la Libération, ont à ce titre déjà été portées à l'attention du DHAAP et de la Commission du Vieux Paris. Outre le fait que le bâtiment « Pont Sud » constitue un marqueur urbain du quartier et le point d'orgue de la ZAC, il forme un ensemble indivisible avec son jumeau « Pont Nord » et apparaît comme l'une des ultimes œuvres parisiennes de l'architecte Jean Willerval, dont les parapluies des Halles ont par exemple



Élévation de la façade sud, état projeté (© Ferrier Marchetti Studio).



Plan de démolition du R+1 (© Ferrier Marchetti Studio).



déjà disparu.

DISCUSSION

Jean-François Legaret juge l'œuvre de Willerval assez forte ; le projet risque d'en casser la cohérence, seul le bâtiment sud étant concerné. Alexandre Labasse signale qu'il a participé au jury du concours et indique que la façade est conservée et épaissie dans sa structure : les fenêtres pourront s'ouvrir. Bernadette Blanchon s'interroge sur les chances d'aboutir à un projet global. Ann-José Arlot suggère d'entendre le concepteur du projet.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration de l'ensemble tertiaire du 2 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon. Elle rappelle la cohérence de l'ensemble architectural et urbain conçu par Jean Willerval de part et d'autre du pont et s'interroge sur l'effet de dissymétrie engendré par le projet. Elle souhaite une visite sur place avec les porteurs du projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Apur : Documentation ZAC Pasteur-Montparnasse.

- Archives de Paris : 1590W 159 ; 1590W 160 ; 3431W 33 ; 3431 325 ; 3578W 10 ; 3578W 13.

- « Maine-Montparnasse avant la tour », *Paris projet, aménagement urbanisme avenir*, n° 4, 1970, p. 71-87.

- Karen BOWIE, Simon TEXIER (dir.), *Paris et ses chemins de fer*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2003.

- Pavillon de l'Arsenal, *Œuvres construites, 1948-2009 : architectures de collection*, Paris, 2009

- *Le Nouveau Montparnasse, de la Porte Océane à la Seine*, Paris, Albin Michel, 1990, p. 125-138.

- Virginie PICON-LEFEVRE, *Paris-ville moderne. Maine Montparnasse et La Défense, 1950-1975*, Paris, Norma Editions, 2003.

- Simon TEXIER, *Paris contemporain*, Paris, Parigramme, 2010 (2005).

- « Gare Montparnasse, Paris, France, 1987-1990 », dans Cristiana MAZZONI, *Gares. Architectures 1990-2010*, Arles, Milan, Actes Sud/Motta, p.58-67.

68 rue de la Chaussée d'Antin (09^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

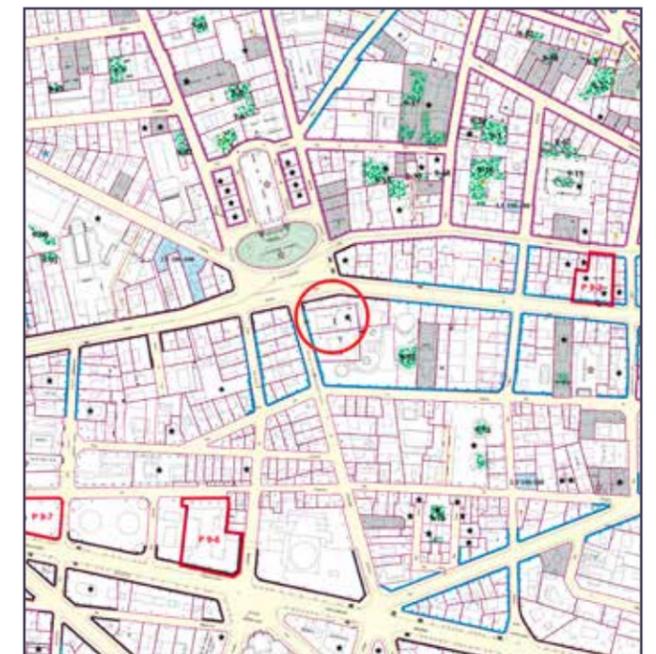
Valorisation du petit hôtel du cardinal Fesch

PROTECTION

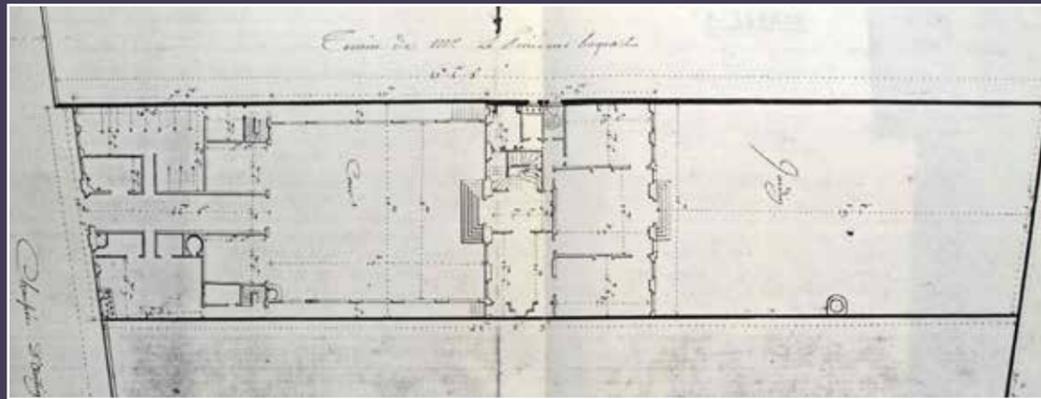
Immeuble inscrit au titre des Monuments historiques : « Façade et toiture sur rue ; façades sur cour, sur jardin et toitures correspondantes » : inscription par arrêté du 30 décembre 1977.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 novembre 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet d'aménagement du petit hôtel du cardinal Fesch au 68 rue de la Chaussée d'Antin. Elle demande des compléments d'information sur l'ancienneté des caves, qui pourraient être antérieures à la construction de l'hôtel en 1770, et s'interroge sur les solutions structurelles apportées aux projets d'insertion d'un ascenseur et de creusement d'une cour anglaise. Ces deux points lui semblent difficilement



Extrait du P.L.U.



Plan de l'hôtel Le Foulon, acte de vente, 1774 (in Georges Gain, *Les hôtels du cardinal Fesch à Paris*, juin 1978).



Cadastré de Paris par îlot (1810-1836), îlot 15, avec indication de l'hôtel (AD75).



Plan du prolongement de la rue Olivier et formation d'un square au devant de l'église de la Trinité (BHVP).

compatibles avec le respect matériel d'une structure ancienne. »

PRÉSENTATION

Le quartier de la Chaussée d'Antin commence à être urbanisé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Suite à l'achat du terrain en 1763, l'hôtel Hocquart de Montfermeil est construit par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux, au numéro 70 de la rue de la Chaussée d'Antin. Cet hôtel est publié en 1804 dans l'ouvrage de Ledoux, *L'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*. À côté, au numéro 68, l'Hôtel Le Foulon est édifié en 1770. Les histoires respectives des deux hôtels sont destinées à se mêler grâce à la figure de Joseph Fesch, oncle de Napoléon Bonaparte, cardinal et grand-aumônier de l'Empire.

En 1800, l'hôtel Hocquart de Montfermeil est effectivement acquis par le cardinal Fesch ; il s'y installe rapidement avec sa sœur Letizia Bonaparte et une campagne de travaux est menée entre 1806 et 1809, cordonnée par l'architecte Jacques-Guillaume Legrand. L'objectif est notamment d'agrandir la propriété et d'accueillir la vaste collection du cardinal : à cette fin, de nouveaux bâtiments sont adossés à l'hôtel principal et une chapelle trouve place en correspondance de la croisée entre la rue

de la Chaussée d'Antin et la rue Saint-Lazare. Une galerie est par ailleurs édifiée le long du mur mitoyen avec l'hôtel Le Foulon. Ce dernier sera acquis en 1807 pour poursuivre l'extension de surface et, une fois sous la même propriété Fesch, il sera dénommé le « petit hôtel » pour être distingué de la résidence principale.

En 1814, les biens de la famille impériale sont mis sous séquestre et, en 1815, les huit lots de la propriété seront finalement intégralement acquis par Antoine Robaglia. Lors d'une autre vente, en 1825, la propriété est divisée en deux : d'un côté le petit hôtel et la galerie annexée ; de l'autre l'hôtel de Ledoux et les bâtiments construits postérieurement.

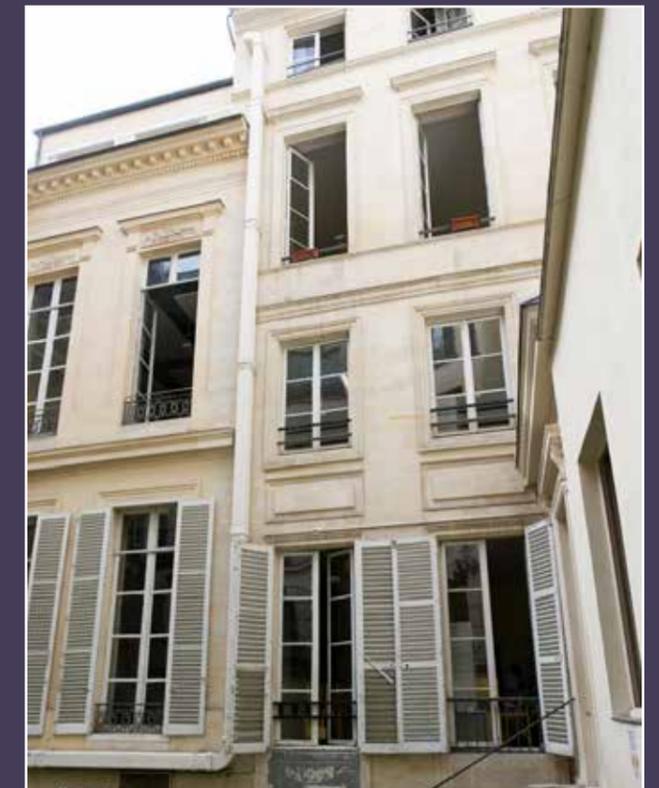
Après une nouvelle vente en 1838, la parcelle du numéro 68 fait l'objet d'une densification, avec la construction de l'immeuble sur rue et des ailes le long des mitoyens. Le rez-de-chaussée sur rue étant destiné au commerce, les écuries sont aménagées au fond de la parcelle : pour ce faire, des rampes sont installées et permettent aux chevaux de rejoindre le fond du jardin en traversant les caves. De l'ancienne galerie annexée, il resterait seulement une partie du niveau de caves, un nouveau bâtiment étant construit au-dessus. Dans cette période de travaux, on peut également inscrire le déplacement de l'escalier de service, permettant de desservir les deux



Vue aérienne du site avec indication de l'hôtel (© Studio Vincent Eschalier).



Charles Lansiaux, Façade sur jardin, 1919 (archives de la CVP).



Vue actuelle de la façade de l'aile donnant sur le jardin.



Vue actuelle des décors au rez-de-chaussée.



Détail d'une poignée de la menuiserie au premier étage.



Vue actuelle des caves voûtées, côté jardin.



Vue actuelle des caves voûtées, détail du pilier carré.

bâtiments, l'agrandissement de l'escalier principal et la construction d'un nouveau perron d'accès depuis la cour, complété par une marquise, axé sur le nouveau rythme de façade modifié par la jonction de l'aile sud.

À partir de 1860, afin de réaliser l'actuelle place d'Estienne d'Orves et l'église de la Trinité, dans le cadre des travaux de rénovation urbaine conduits par le préfet Haussmann, plusieurs parcelles sont expropriées et démolies au carrefour entre la rue de la Chaussée d'Antin, la rue Saint-Lazare et la rue Blanche. Parmi les bâtiments disparus, on compte l'hôtel du cardinal Fesch projeté par Ledoux, la chapelle et toutes les constructions annexes. Cette phase de transformations implique également la réduction de la surface du jardin arrière du petit hôtel, ce dernier étant préservé par l'opération d'aménagement urbain.

Au cours du XX^e siècle, peu de modifications sont apportées au petit hôtel, qui conserve aujourd'hui un bon degré d'authenticité – les décors et les menuiseries sont encore présents –, ainsi que son esprit, malgré les dernières affectations à un établissement scolaire et des interventions ponctuelles.

Le projet de mise aux normes et de valorisation concerne exclusivement l'hôtel en cœur de parcelle et son jardin à l'arrière, qui resteraient affectés à l'établissement sco-

laire. L'hôtel se compose d'un rez-de-chaussée sur caves, un étage carré et des combles aménagés, tandis que l'aile annexée s'élève d'un rez-de-chaussée et trois étages carrés sous combles, sur un niveau de caves voutées.

Le projet prévoit des démolitions ponctuelles dans le jardin, comme celle du volume d'un seul niveau sur cave voutée datant de la moitié du XIX^e siècle – lors de l'aménagement des écuries en fond de parcelle – et de celui, plus récent, servant d'abri pour les élèves de l'école ; un volume ajouté au XX^e siècle dans les couvertures côté jardin serait supprimé, mais les toitures en zinc seraient simplement isolées et rénovées.

L'escalier d'accès en pierre sur la cour serait modifié pour reconstitution selon le plan de 1774 ; il en serait de même pour l'escalier donnant sur le jardin. Quant à la marquise, elle serait déposée et redessinée. À l'intérieur de l'hôtel, les modifications concernent notamment les distributions verticales : l'escalier de connexion entre l'hôtel et l'aile serait déposé et remplacé et un nouvel escalier trouverait place dans l'aile à partir du rez-de-chaussée et jusqu'aux combles. En correspondance de cet escalier, un décaissement de sol permettrait l'accessibilité de l'hôtel depuis la cour, par une entrée PMR de plain-pied dans l'aile qui serait également l'accès pour les pompiers. Pour permettre l'accessibilité aux étages, un ascenseur serait



Plan du sous-sol, état existant (© Studio Vincent Eschaliér).



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Studio Vincent Eschaliér).



Plan du sous-sol, projet présenté en novembre 2023 (© Studio Vincent Eschaliér).



Plan du rez-de-chaussée, projet présenté en novembre 2023 (© Studio Vincent Eschaliér).



Plan du sous-sol, nouveau projet (© Studio Vincent Eschaliér).



Plan du rez-de-chaussée, nouveau projet (© Studio Vincent Eschaliér).



Élévation de la façade donnant sur le jardin, état existant (© Studio Vincent Eschaliier).



Élévation de la façade donnant sur le jardin, état projeté (© Studio Vincent Eschaliier).



Insertion du projet, façade sur jardin (© Studio Vincent Eschaliier).

également implanté dans l'aile et sa cage traverserait la voute des caves. L'accès actuel aux caves serait supprimé et il serait possible d'accéder au sous-sol à travers le prolongement de l'escalier principal vers le R-1, ainsi que par un nouvel escalier implanté dans l'hôtel côté cour.

Le jardin, actuellement couvert d'une dalle de béton et de pelouse synthétique, serait restitué en pleine terre et végétalisé selon un projet paysager. L'intervention la plus remarquable serait le creusement d'une cour anglaise avec emmarchements, dans le but de joindre le niveau des caves de l'aile et y apporter de la lumière naturelle à travers deux grandes baies vitrées. Cette opération viserait à valoriser et à ouvrir aux usagers cet espace voûté, destiné à bibliothèque, en raison de sa beauté spatiale et de son ancienneté ; l'intégralité de l'espace, comportant deux rangées de voûtes sur piliers carrés, serait reconstituée après suppression du couloir de passage vers le fond de la parcelle.

Le projet prévoit enfin la restauration des décors et des menuiseries d'origine, ainsi que l'uniformisation et la mise aux normes des garde-corps.

Suite à la résolution émise par la CVP lors de la dernière séance de novembre, la maîtrise d'œuvre a proposé une modification du projet. Afin de préserver l'intégrité matérielle des voûtes – dont la construction serait vrai-

semblablement datable du XVII^e siècle selon l'avis d'un membre de la CVP – ainsi que l'unité spatiale de ces caves, la cage d'ascenseur prévue dans l'aile ne percerait plus la structure voûtée, s'arrêtant au rez-de-chaussée. Pour rendre accessible le niveau R-1, un deuxième ascenseur serait créé entre le rez-de-chaussée et le sous-sol à un autre emplacement.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi de faisabilité le projet de rénovation de l'hôtel particulier du 68 rue de la Chaussée d'Antin. Considérant l'évolution du projet, dont la nouvelle circulation verticale n'aura plus d'effet destructeur sur les caves, elle lève sa résolution du 21 novembre 2023.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la CVP : CA 9^e 51 ; fond photographique.
- Archives de Paris : 3589W 473.
- Georges GAIN, *Les hôtels du cardinal Fesch à Paris*, juin 1978.
- M+O Architectes du patrimoine, *Le petit hôtel du cardinal Fesch, Approche patrimoniale*, janvier 2023.

Avis transmis par le DHAAP

147-149 rue Saint-Maur (11^e arr.)

PC 075 111 23 V0020

Dossier déposé le 15/05/2023

Fin du délai d'instruction le 18/01/2024

« Changement de destination, surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+4 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, de commerce en locaux à usage de commerce.

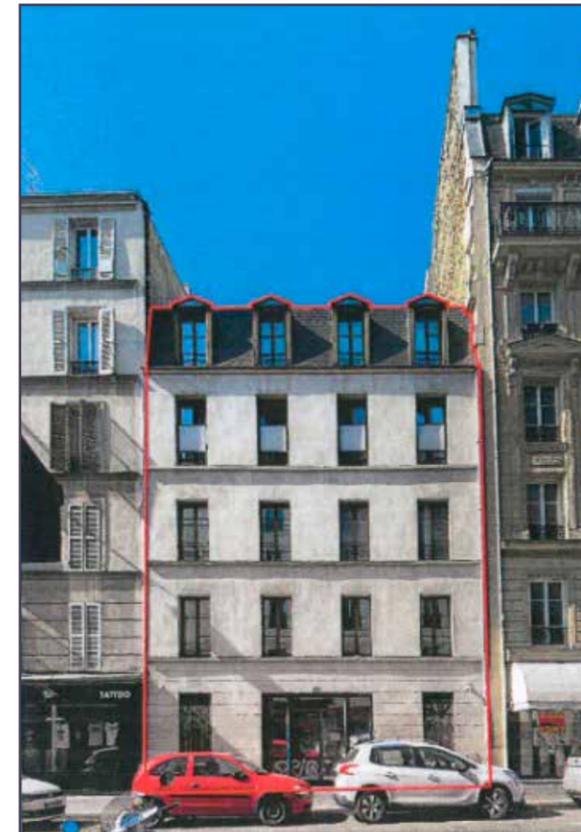
Surface changeant de destination : 198 m² ; surface créée : 97 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 2. »

Observation du DHAAP : « Avis défavorable ».

La Commission du Vieux Paris a été saisie d'un projet de surélévation, de rénovation et d'épaississement en juin 2021. Il avait alors été établi que cet immeuble avait été édifié entre 1998 et 2000, en cherchant à s'inspirer de l'architecture parisienne vernaculaire. La Commission du Vieux Paris avait pris une résolution indiquant qu'elle jugeait peu souhaitable la surélévation de l'immeuble et désapprouvait l'épaississement envisagé. Considérant que cette nouvelle demande concerne encore un projet de surélévation d'une hauteur sensiblement similaire et d'importants percements en façade pour briser le dessin traditionnel de l'immeuble, le DHAAP estime qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce nouveau projet à la Commission du Vieux Paris, mais rappelle l'avis de cette dernière sur cette adresse par le présent avis défavorable, qui sera porté à sa connaissance.

Résolution

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a pris connaissance de l'avis défavorable du DHAAP sur le projet de surélévation et de transformation du 147-149 rue Saint-Maur et tient à renforcer cet avis par une résolution fermement défavorable.



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue Saint-Maur (© Frank Salama architecte).



Vue d'insertion du nouveau projet (© Frank Salama architecte).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cerlet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussein, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M^{me} Aurélie Filippetti, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler, M^{me} Marion Waller.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Emeline Houssard
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Sausseureau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »